

rapport d'activité

2022



TABLE DES MATIÈRES

Avant propos

p. 3

01 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE : missions et fonctionnement

p. 4

- 1.1. Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France
- 1.2. Le fonctionnement de l'URPS médecins Ile-de-France

02 L'activité de L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE en 2022

p. 9

- 2.1 Promotion de l'exercice libéral
- 2.2 Organisation et dynamisation de l'offre de soins
- 2.3 Analyses et études relatives au système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'évaluation des besoins médicaux
- 2.4 Prévention et actions de santé publique
- 2.5 Démographie et besoin de santé des territoires
- 2.6 E-santé
- 2.7 Information et communication
- 2.8 Coordination avec les autres professionnels de santé

03 L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE, un partenaire incontournable

p. 42

- 3.1 ARS Ile-de-France
- 3.2 Collectivités territoriales
- 3.3 Conférence régionale de santé et ses instances
- 3.4 Ordres des médecins d'Ile-de-France
- 3.5 Fédérations de l'hospitalisation d'Ile-de-France
- 3.6 Les usagers

Annexes

p. 50



DANS DES CONDITIONS DÉMOGRAPHIQUES PLUS QUE TENDUES...

Pour construire un environnement serein permettant un exercice médical global et économique, pour le patient comme pour le médecin et la société, il convient de réunir des conditions favorables.

L'URPS médecins libéraux Ile-de-France a, en 2022, renforcé son rôle et ses missions de facilitation de l'exercice grâce au dynamisme de vos élus.

Le site internet de votre URPS a rafraîchi son contenu pratique et informatif, avec désormais une augmentation significative de sa fréquentation.

Dans le domaine de l'accompagnement aux nouvelles installations, l'URPS a, en 2022, renouvelé son partenariat avec l'ARS pour soutenir les diagnostics de territoire et l'évaluation des besoins médicaux, et mettre en adéquation les aides financières avec les nouvelles installations.

Les commissions généralistes et spécialistes se sont impliquées notamment dans la mesure de la qualité de vie au travail des médecins et aussi dans l'accueil dans l'accueil des jeunes confrères à travers les dispositifs 2 jours en libéral, les soirées libérales et les permanences d'aide à l'installation...

La communication de l'URPS s'appuie sur les contributions des différentes commissions qui travaillent sur l'ensemble de nos missions, à savoir la santé publique, la démographie, l'exercice au quotidien et le numérique en santé.

Nous suivons également les projets gouvernementaux de transformation de notre exercice, que ce soit dans le domaine des soins non programmés, de la permanence des soins, de la coordination, du périmètre métier et du numérique en santé et nous vous en informons régulièrement.

Pour le Bureau de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France
Docteur Valérie BRIOLE
Présidente

01

LES MISSIONS

DE L'URPS

MÉDECINS

ILE-DE-FRANCE

1.1

LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE



LES MISSIONS DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE SONT DÉFINIES PAR LA LOI DU 21 JUILLET 2009

Les missions de l'URPS médecins Ile-de-France sont définies par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et par le décret 2010-585 du 2 juin 2010.

Extrait : Loi du 21 juillet 2009.

L'URPS médecins participe notamment :

1. A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
2. A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
3. A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
4. A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
5. A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L 1435-4 du code de la santé publique ;
6. Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
7. A la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS médecins, avec les neuf autres URPS, peut procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations inter régimes de l'assurance maladie (SNIRAM) en rapport avec leurs missions.

Les 60 médecins composant l'assemblée générale de l'URPS médecins ont été élus pour 5 ans, le 7 avril 2021, par leurs confrères libéraux installés en Ile-de-France avec un taux de participation de 22.42 %. Les élus médecins de l'URPS, en plus de leur activité de soin, se mobilisent au quotidien pour témoigner de la réalité de l'exercice des 20 000 médecins libéraux franciliens.

**AUX RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 7 AVRIL 2021,
LA COMPOSITION DES COLLÈGES ÉTAIT LA SUIVANTE :**

| | | COLLÈGE GÉNÉRALISTES 30 MEMBRES | COLLÈGE SPÉCIALISTES 30 MEMBRES | TOTAL DES SIÈGES 60 MEMBRES |
|----|----------------------------|--|--|--|
| 1. | MG France | 8 SIÈGES | - | 8 SIÈGES |
| 2. | CSMF | 7 SIÈGES | 5 SIÈGES | 12 SIÈGES |
| 3. | UFMLS | 5 SIÈGES | 7 SIÈGES | 12 SIÈGES |
| 4. | Union Avenir Spé / LE BLOC | - | 13 SIÈGES | 13 SIÈGES |
| 5. | FMF | 5 SIÈGES | 2 SIÈGES | 7 SIÈGES |
| 6. | SML | 3 SIÈGES | 3 SIÈGES | 6 SIÈGES |
| 7. | UC | 2 SIÈGES | - | 2 SIÈGES |

**Au sein de
l'assemblée,
chaque membre
a la liberté
d'adhérer à un
groupe de son
choix.**

Cette adhésion est facultative et exclusive et tout membre adhérent à un groupe a la possibilité de s'en retirer à tout moment. Chaque groupe désigne en son sein un président. Chaque groupe auquel adhèrent au moins cinq membres de l'URPS dispose des moyens matériels lui permettant d'assurer la coordination de ses membres et la continuité avec ses mandants.

En 2022, les groupes en fonctionnement au sein de l'URPS sont :

- UFMLS-LE BLOC, co-présidé par le Docteur Valérie BRIOLE et le Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
- CSMF, présidé par le Docteur Georges SIAVELLIS
- SML, présidé par le Docteur Mardoche SEBBAG
- MG FRANCE, présidé par le Docteur François BONNAUD
- FMF, présidé par le Docteur Bernard HUYNH
- AVENIR SPE, présidé par le Docteur Elie WINTER

1.2

LE FONCTIONNEMENT DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

1.2.1 Les instances décisionnelles

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE BUREAU

A la suite des résultats aux élections d'avril 2021, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France réunie le 3 juin 2021 a élu pour une période de cinq ans le bureau comme suit :

LE BUREAU DE L'URPS MÉDECINS ILE-DE-FRANCE

Docteur Valérie BRIOLE
Présidente

Docteur Bertrand de ROCHAMBEAU
Vice-président

Docteur Mardoche SEBBAG
Vice-président

Docteur Nathalie LEROY
Secrétaire générale

Docteur Patrick SIMON LANEUVILLE
Trésorier

Docteur Bernard ELGHOZI
Trésorier adjoint

Docteur Natacha REGENSBERG de ANDREIS
Secrétaire générale adjointe

Docteur Éric TANNEAU
Secrétaire général adjoint

Conformément à la loi, quatre des membres du bureau sont issus du collège réunissant les médecins généralistes, et quatre du collège réunissant les autres médecins spécialistes.

L'assemblée générale, constituée de 60 membres, vote et suit les axes stratégiques d'actions sur proposition du Bureau.

L'assemblée générale fixe les orientations budgétaires de l'union. En 2022, l'assemblée générale de l'URPS médecins Ile-de-France s'est réunie à deux reprises.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'URPS l'exige, sur convocation de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Le bureau exécute les décisions prises en assemblée. Il envoie à l'étude des commissions ou des collèges les questions qui nécessitent un examen et recueille leur avis et administre les affaires courantes de l'URPS. En 2022, le bureau s'est réuni 23 fois.

LES COMMISSIONS DE CONTRÔLE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

COMMISSION DE CONTRÔLE

La commission de contrôle est annuellement élue par l'assemblée générale.

Elle désigne en son sein un rapporteur.

La commission de contrôle agit conformément à l'art R 4031-41 du décret du 2 Juin 2010 et transmet son rapport au plus tard 45 jours après l'arrêté des comptes annuels par le bureau.

Les membres de la commission de contrôle sont tenus au devoir de réserve jusqu'à la présentation des comptes à l'approbation de l'assemblée générale.

La commission de contrôle s'est réunie 5 fois dans l'année 2022.

COMMISSION RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La commission du règlement intérieur est composée de 2 membres nommés par chaque groupe et se réunit, s'il y a lieu, pour préparer une modification du règlement à présenter en assemblée générale.



Le Bureau de l'URPS Médecins libéraux Ile-de-France

1.2.2 Les instances de concertation et de mise en œuvre des actions

Soucieuse du maintien d'une pleine implication des élus de la profession dans les travaux, le Bureau de l'URPS Médecins Ile-de-France a structuré le fonctionnement de l'URPS en créant des commissions. Ces commissions permanentes ou temporaires sont chargées de faciliter le fonctionnement de l'URPS ou d'examiner les questions qui relèvent des initiatives propres à l'URPS.

Les commissions ont un rôle de conseil et d'étude dans des thématiques transversales et /ou propres à chaque collège telles que définies par les dispositions du décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé.

Elles sont coordonnées par deux membres de l'URPS désignés par le bureau, en concertation avec les collèges, pour les commissions qui en dépendent.

Ceux-ci peuvent être renouvelés en cours de mandat.

Les commissions thématiques

Commission « santé publique » coordonnée par :
D^r Jean-Pierre BATARD / D^r Sylvie ROYANT-PAROLA

Commission « communication » coordonnée par :
D^r Grégory LENCZNER / D^r David SCHAPIRO

Commission « organisation et coordination des soins » coordonnée par :
D^r Rachida INAOUI ROZE / D^r Jean-Marc SPIRA

Commission « démographie médicale et besoins des territoires » :
D^r Bernard HUYNH / Dr Laurent LALOUM

Commission « e-santé » :
D^r Laurent de BASTARD / D^r Philippe PARANQUE

Commission « exercice au quotidien » :
D^r Philippe PIZZUTI / D^r Daniel SCIMECA

La coordination des actions URPS

Pour coordonner les travaux des commissions, les coordonnateurs des commissions peuvent être invités par le bureau autant que de besoin.

Le bureau collèges, constitué des huit membres du bureau simple et des coordonnateurs des commissions collèges, s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2022.

Les commissions Collèges

Le décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales de professionnels de santé prévoit au sein de l'URPS médecins que chaque collège puisse définir un programme de travail propre. Afin de définir les propositions d'action spécifiques à chaque collège, qui peuvent être proposées chaque année à l'assemblée générale lorsqu'elle vote son plan d'action, des commissions propres aux collèges sont mises en place par le bureau :

Commission collège généralistes coordonnée par :
D^r Jean Paul HAMON / D^r Richard HANDSCHUH

Commission collège spécialistes coordonnée par :
D^r Sophie BAUER / D^r Luc SULIMOVIC

Une fraction du budget annuel de l'Union est mise à la disposition des collèges pour la mise en œuvre de leur programme de travail propre. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'Union après avis de chaque collège. La fraction du budget mise à la disposition des collèges a été fixée à 15 %.

Au sein de cette fraction, chaque collège dispose d'une part proportionnelle au nombre de membres de l'assemblée de l'URPS médecins qui en sont issus. Lorsqu'un collège n'a pas défini de programme de travail propre, la part qui lui est attribuée est réaffectée au budget de l'URPS médecins.

Les groupes de travail

L'URPS médecins a également mis en place des groupes de travail sur certaines thématiques, avec des regards croisés sur les pratiques et le rôle des différentes spécialités concernées.

Groupe jeunes médecins généralistes coordonné par :
D^r Geneviève RICHARD

Groupe jeunes médecins spécialistes coordonné par :
D^r Patricia LUBELSKI

Groupe plateaux techniques lourds (PTL) coordonné par :
D^r Antoine SOPRANI

Groupe équipes de soins spécialisées (ESS) coordonné par :
D^r Patrick ASSYAG

02

L'ACTIVITÉ

DE L'URPS

MÉDECINS

ILE-DE-FRANCE

EN 2022

2.1

PROMOTION DE L'EXERCICE LIBÉRAL



2.1.1 Le site Soigner en Ile-de-France, le portail d'aide à l'installation

LE SITE DE L'EXERCICE DE LA MÉDECINE LIBÉRALE EN ÎLE-DE-FRANCE OFFRE DEPUIS 2009 UNE INFORMATION PERMANENTE ET MISE À JOUR SUR TOUTES LES ÉTAPES DE L'EXERCICE.

C'est également un lieu d'échanges intergénérationnels, par le biais de petites annonces d'offres et de demandes de lieu d'exercice, d'association, de cession et de remplacement.



www.soignereniledefrance.org

LA PLATEFORME D'ANNONCES DE REMPLACEMENT ET D'INSTALLATION

Cette plateforme propose aux médecins libéraux :

- un service gratuit
- des offres de remplacement et d'installation pour toutes les spécialités
- la consultation libre de toutes les annonces
- la publication instantanée des annonces
- l'affichage possible de photos du cabinet ou de documents

Elle est également ouverte aux projets des collectivités territoriales.

Fréquentation

En 2022, 1 492 annonces ont été déposées sur le site, en légère baisse (-10%) par rapport à 2021 qui avait connu une hausse importante (+42% vs 2020).

Les annonces se répartissent ainsi :

- 887 offres de remplacement (en baisse)
- 514 offres d'installation (en hausse de 8 %)
- 58 offres d'installation émanant de collectivités locales (en baisse)
- 10 offres de garde en PDSA (stable)

EVOLUTION DES CONTENUS

Les quatre rubriques du site regroupent quatre temps de l'exercice libéral : s'installer, remplacer, exercer au quotidien, préparer son départ. On y trouve des témoignages vidéo de médecins récemment installés, des informations sur les aides à l'installation, la promotion des permanences locales d'aide à l'installation dans les huit départements. Au total, la partie information du site compte 100 pages d'articles couvrant les différentes dimensions de l'exercice de la médecine libérale.

Les mises à jour en 2022

- PDSA : cahier des charges 2022
- Calendrier des permanences d'aide à l'installation 2022
- L'exercice libéral en ORL
- L'exercice libéral en pédiatrie
- Les zones déficitaires arrêtées par l'ARS
- Les aides à l'installation
- Choisir son secteur conventionnel

LA PROMOTION DU SITE

La promotion du site est assurée d'une part par des newsletters adressées chaque mois aux médecins installés et aux remplaçants, d'autre part par une présentation directe aux étudiants, internes, chefs de cliniques assistants et remplaçants lors d'événements organisés par l'URPS ou dont elle est partenaire.



La plateforme des choix de stage des internes

Depuis mars 2021, l'Agence régionale de santé met en avant les offres de remplacement de Soigner en Ile-de-France sur la plateforme des choix de stage des internes déclinée en application, sur laquelle se connecte chaque interne à minima tous les 6 mois.

Les newsletters

En 2022, l'URPS a diffusé trois types de newsletters pour promouvoir la plateforme d'annonces de Soigner en Ile-de-France :

Trouver un remplacement :

4 newsletters dans l'année, à 5 jours d'intervalle pour les installés (16 500 personnes) puis pour les remplaçants et internes (9 500) ;

Où s'installer en Ile-de-France ? Les annonces du moment :

7 newsletters présentant huit annonces, une par département, aux remplaçants, internes et médecins installés, soit auprès de 20 500 médecins franciliens.

Newsletter en amont des soirées libérales :

Avant chacune des 9 soirées libérales organisées en 2022, les médecins installés dans cette spécialité ont été invités à poster leur annonce sur le site.

Les rencontres avec les médecins et les futurs médecins

En 2022, l'URPS a présenté le site lors des **15 événements** suivants :



1 soirée du SRP-IMG avec les internes de médecine générale le 08/11

2 séminaires "Entrées dans la vie professionnelle" avec les internes de médecine générale les 28/04 et 24/11

9 soirées libérales de l'URPS médecins destinées aux jeunes médecins de neuf spécialités, ORL le 19/01, pédiatrie le 03/02, ophtalmologie le 08/02, dermatologie le 13/04, gastro-entérologie le 19/05, cardiologie le 30/06, radiologie le 28 septembre, psychiatrie le 09/11 et anesthésie-réanimation le 08/12.

Journée de rentrée des internes franciliens le 23/09

Colloque des futurs généralistes franciliens le 07/05 avec les internes de médecine générale

Journée de médecine générale le 21/05 pour les internes de médecine générale

Les réseaux sociaux

Twitter et Facebook diffusent les dates des permanences locales d'aide à l'installation.

Twitter : 925 abonnés

Fréquentation : Le compte Twitter de Soigner en Ile-de-France a été lancé le 6 février 2013. Au 31 décembre 2022, il atteint 925 abonnés, soit 32 de plus en un an.

Facebook : 376 abonnés

La page Facebook de Soigner en Ile-de-France compte 376 abonnés au 31 décembre 2022, soit 20 de plus en un an.

LA FRÉQUENTATION DU SITE

La fréquentation du site est en progression en 2022 sur tous les indicateurs, tant en visites, visiteurs ou pages consultées :



www.soigneriledefrance.org

Palmarès des pages les plus consultées en 2022 et évolution de leur fréquentation par rapport à 2021

Les plus fortes progressions concernent la carte des annonces (+71%), les zones déficitaires, suite à la publication du nouveau zonage par l'ARS en 2022 (+50%) et enfin la permanence des soins (+37%) et la permanence locale d'aide à l'installation (+35%).

- 1 Annonces **(+16,5%)**
- 2 Les zones déficitaires selon l'ARS **(+50%)**
- 3 Installation : Les aides à l'installation **(+30%)**
- 4 Annonces : carte des annonces **(+71%)**
- 5 Annonces : les offres d'installation **(-14%)**
- 6 S'inscrire à la permanence locale d'aide à l'installation **(+35%)**
- 7 Je souhaite effectuer des remplacements **(+34%)**
- 8 Choisir son secteur **(+23%)**
- 9 Les dix conseils pour réussir **(-9%)**
- 10 La permanence des soins **(+37%)**

2.1.2 Actions en faveur de l'installation faisant l'objet de CPOM avec l'Agence régionale de santé

Le 4 juillet 2017, l'URPS Médecins Ile-de-France et l'ARS ont signé un protocole engageant un partenariat global sur 5 ans. Ce partenariat ARS – URPS Médecins s'inscrit dans le cadre de la loi HPST du 21 juillet 2009 qui rend possible la signature de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'ARS et les URPS.

Cinq axes de travail ont été retenus :

- L'aide à l'installation
- L'animation et diagnostic de territoire – accès aux soins
- Le soutien au fonctionnement et à l'investissement structures d'exercice collectif
- Le soutien aux dispositifs pour l'exercice coordonné
- Santé publique et prévention

Certains de ces axes de travail donnent lieu à des CPOM signés entre l'URPS et l'ARS.

CES ACTIONS SONT PILOTÉES PAR L'URPS MÉDECINS EN ASSOCIATION AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX CONCERNÉS.

CPOM URPS / ARS LES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION (ANNEXE 1 DU PROTOCOLE ARS-URPS)

Les permanences locales d'aide à l'installation ont pour mission d'accompagner les médecins dans leur projet d'installation en libéral en les conseillant et en répondant à leurs questions de manière personnalisée.

Organisées une fois par mois dans chaque département, elles permettent aux médecins qui le souhaitent de rencontrer, lors d'un entretien individuel de 30 à 45 minutes, tous les interlocuteurs principaux du parcours de tout nouvel installé, à savoir :

- La caisse primaire d'Assurance maladie
- L'Agence régionale de santé et sa délégation territoriale
- Les Conseils départementaux de l'Ordre des médecins
- Les élus et les services de l'URPS médecins

Il s'agit ainsi d'une aide confraternelle et administrative, permettant aux professionnels de santé d'obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives à leur projet d'installation. Le calendrier des permanences est disponible sur :

www.soignereniledefrance.org

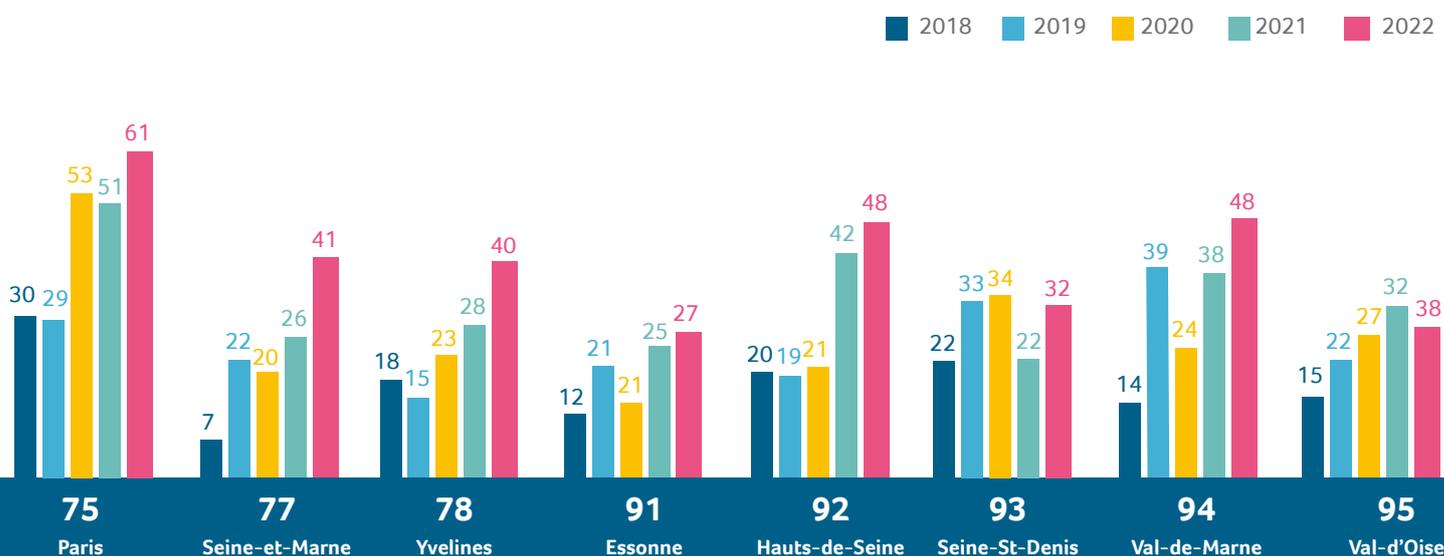
Les chiffres 2022

• 98 permanences ont été réalisées dans les 8 départements d'Ile-de-France en visioconférence (87 en 2021, 67 en 2020)

• 325 médecins ont été reçus en permanence, soit 61 de plus qu'en 2021.

Les médecins généralistes ont représenté 58% des médecins reçus. 50% des médecins reçus en 2021 ont concrétisé leur installation dans l'année (47 % en 2021), les autres sont en cours d'installation.

EVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS REÇUS PAR DÉPARTEMENT DEPUIS 2018



Depuis le lancement des permanences locales d'aide à l'installation en 2012, on peut dresser le bilan suivant (au 31 décembre 2022) :

- **767 permanences** réalisées sur les 8 départements d'Ile de France
- **Départements les plus fréquentés** : Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine
- **1 587 médecins accueillis** en permanence locale d'aide à l'installation.

Le taux d'installation des médecins reçus depuis 2012 est de **81 %**. Ce taux est calculé sur l'effectif des médecins ayant prévu de s'installer avant le 31 décembre 2022.

**CPOM URPS / ARS :
ACCOMPAGNEMENT
À L'INSTALLATION DES MÉDECINS
(ANNEXE 2 DU PROTOCOLE
ARS-URPS)**

En complément des permanences locales et pour concrétiser l'installation des médecins, l'URPS médecins a signé avec l'ARS un CPOM avec pour objectif l'accompagnement individuel des médecins à l'installation.

Sur l'année 2022, 248 médecins ont été suivis en coaching par l'URPS médecins sans être passés par une permanence, soit plus du double de l'an passé (103 en 2021). Parmi les 25 spécialités différentes accompagnées, les médecins généralistes représentent la moitié des effectifs (131), suivis des psychiatres (20), des pédiatres (12) et des ophtalmologistes (10).

Par ailleurs, la majorité des médecins reçus en permanence continuent à être accompagnés tout au long de leur projet jusqu'à la concrétisation de leur installation.

EN 2022, L'URPS A DONC ACCOMPAGNÉ 573 MÉDECINS DANS LEUR PROJET D'INSTALLATION, QUE CE SOIT DANS LE CADRE DU COACHING OU DES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION.

Les aides apportées aux médecins

Aide au choix conventionnels et aux pratiques tarifaires

- Stratégie de choix du secteur 1/2/3
- Choix du secteur en fonction des caractéristiques socio-économiques de la population

Aide au choix du lieu d'implantation

- Etude de marché et étude sur la faisabilité du projet au vu du lieu d'implantation

Aide à la mise en route d'un projet d'installation

- Explication hiérarchie des démarches / temps nécessaire avant l'installation
- Renseignements sur le budget du cabinet libéral

Aide à l'identification de locaux

- Mise en relation avec des projets libéraux recensés sur le site Soigner en Ile-de-France
- Mise en relation avec des projets dans les villes et recherche d'opportunités auprès

de groupes préexistants

Aide aux formalités administratives

- Aide au remplissage des formulaires
- Mise en relation avec les préfectures sur la question de l'accessibilité

Aide aux montages contractuels

- Préconisations juridiques sur les liens avec les bailleurs
- Points d'attention sur les montages juridiques et financiers

Soutien dans les choix du mode d'exercice

- Explications exercice individuel / de groupe / MSP
- Exercice libéral / exercice mixte

Aide au montage de dossiers de financement

- Demande de montage des banques
- Paris Med
- CRES praticien- Région Ile-de-France

Aide à la réalisation d'un budget prévisionnel

- Simulations financières des loyers et des charges mensuelles
- Budgets prévisionnels complets de SCM avec détail des décaissements mensuels sur 5 ans

LA COMMUNICATION AUTOUR DE CES DISPOSITIFS

CPOM Permanences locales d'aide à l'installation

Le plan de communication mis en œuvre dans le cadre des permanences d'aide à l'installation s'articule autour des moyens suivants :

- Outils de communication de l'URPS médecins (site internet, Lettres de l'Union, newsletters URPS Actu...)
- Sites internet des partenaires (Soigner en Ile-de-France, autres URPS franciliennes, PAPS, Ordres professionnels...)
- Réseaux sociaux Twitter et Facebook du site Soigner en Ile-de-France
- Via les syndicats de jeunes médecins (SIHP, SRP-IMG)
- Présentation directe aux étudiants, internes et chefs de cliniques assistants lors d'événements organisés par ces derniers, tels que les soirées installation organisées par les syndicats de jeunes médecins



**S'INSCRIRE
À LA PERMANENCE LOCALE
D'AIDE À L'INSTALLATION**

2.1.3 Actions en faveur de l'installation hors cadre CPOM

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Le groupe de travail "jeunes médecins", rattaché à la commission médecine générale, a co-organisé avec le SRP IMG une soirée destinée aux internes de médecine générale, le 8 novembre, sur le thème : Choisir son mode d'exercice libéral, Individuel, en groupe, en maison de santé pluri professionnelle, en permanence de soins, en présentiel à l'URPS, qui a rassemblé 23 participants.

Il a animé des ateliers lors des séminaires « entrée dans la vie professionnelle » organisés par les départements de médecine générale franciliens, les 28 avril et 24 novembre, sur « les outils et aides financières pour l'installation en Ile-de-France » et « Choisir son mode d'exercice libéral, Individuel, en groupe, en maison de santé pluri professionnelle, en permanence de soins » - 3 ateliers par séminaire - 100 participants en 2022.

Il a participé au colloque organisé par le SRP IMG le 7 mai, via la tenue d'un stand et l'animation de plusieurs ateliers sur le thème « Être médecin et chef d'entreprise avec une activité libérale (collaboration, installation) » : 60 participants

Enfin, le groupe de travail était présent à la journée de médecine générale du 21 mai, via la tenue d'un stand et l'animation d'un atelier sur les **outils et aides à l'installation (12 participants)**.

ACTIONS MENÉES PAR LA COMMISSION SPÉCIALISTES

Réunions par verticalité : « les soirées libérales »

Consciente de la méconnaissance qu'ont les étudiants en médecine de l'exercice libéral, parfois même des craintes ou des a priori sur l'intérêt médical, sur la lourdeur des tâches administratives, sur l'impossibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale, etc., l'URPS a mis en place depuis 2017 des soirées de rencontre entre internes et chefs de clinique d'une spécialité, et médecins libéraux de cette même spécialité, en partenariat avec le SIHP.



LES SOIRÉES LIBÉRALES

En 2022, 9 soirées ont été organisées par le groupe de travail «jeunes médecins», rattaché à la commission spécialistes, réunissant au total **262 participants** :

- **ORL** le 19/01 : 13 participants
- **Pédiatrie** le 03/02 : 54 participants
- **Ophthalmologie** le 08/02 : 15 participants
- **Dermatologie** le 13/04 : 17 participants
- **Gastro-entérologie** le 19/05 : 23 participants
- **Cardiologie** le 30/06 : 23 participants
- **Radiologie** le 28/09 : 23 participants
- **Psychiatrie** le 09/11/202 : 82 participants
- **Anesthésie réanimation** le 07/12 : 12 participants

Mise à jour du livret « mode d'emploi : contrat entre médecin libéral et établisse- ment de santé »

Le livret a été actualisé, en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet d'avocats. La nouvelle version a été éditée en format papier (disponible au CROM, dans les CDM, et à l'URPS), et est également consultable en ligne sur le site de l'URPS médecins.

ACTIONS MENÉES CONJOINTEMENT PAR LES 2 COLLÈGES : MÉDECINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISTES

Développement de sessions découverte au sein des cabinets libéraux : « 2 jours en libéral »

Créé en 2018, le dispositif « 2 jours en libéral » est porté par les commissions spécialistes de médecine générale et spécialistes à exercice mixte, en partenariat avec 6 associations d'étudiants de l'Université de Paris (ex Paris V et Paris VII), Sorbonne Université (ex Paris VI), Université Paris-Saclay (Paris XI), Université Paris Est-Créteil (Paris XII) et Sorbonne Paris Nord (Paris XIII). Il permet aux étudiants de découvrir l'activité en libéral via une session de courte durée au sein de cabinets de médecins libéraux. En 2022, 170 sessions (640 depuis 2018) ont pu être réalisées grâce aux 290 médecins volontaires (dont 58 médecins généralistes). 109 étudiants (532 depuis 2018) ont pu ainsi bénéficier d'une découverte de l'exercice libéral dans 34 spécialités. Les évaluations des médecins et des étudiants se sont révélées très positives.



2 JOURS EN LIBÉRAL

Voici les retours des médecins :

- 98.5% sont satisfaits de la pertinence du projet (80.8% très satisfaits et 17.6% satisfaits, 1.6% peu satisfaits).
- 100% sont satisfaits des échanges avec les étudiants (87% très satisfaits et 13% satisfaits).
- 100% sont satisfaits de la capacité d'adaptation des étudiants (88% très satisfaits et 12% satisfaits).
- 98.5% sont satisfaits de la réaction de leur patient concernant les étudiants (83.8% très satisfaits, 14.7% satisfaits et 1.5% peu satisfaits).

Voici les retours des étudiants :

- 100% des étudiants recommandent ces sessions aux autres étudiants.
- 81% des étudiants envisagent de refaire une session.
- 76% des étudiants souhaitent exercer en libéral à la suite de cette session et 20% y pensent
- 100% des étudiants sont satisfaits de la qualité des sessions proposées (87% très satisfaits et 13% satisfaits).
- 100% des étudiants sont satisfaits de la quantité des sessions proposées. (58% très satisfaits et 42% satisfaits).

De plus, en 2022 diverses actions de communication ont été menées telles que des réunions de présentation du dispositif avec l'Université Paris Saclay, l'Université Sorbonne Paris Nord, l'Université Paris Est Créteil et l'ANEMF.

Une rencontre a également été établie avec les représentants de la Sorbonne Université. Suite à ces réunions et rencontres, chaque faculté a pu communiquer et transmettre aux étudiants des informations par rapport aux dispositifs. L'Université de Paris a elle aussi fait le relais via les groupes étudiants. Enfin, nous avons également envoyé 150 flyers pour le forum des métiers.

Le dispositif se poursuivra en 2023 avec une communication renforcée auprès des étudiants et des médecins libéraux.

ACTION MENÉE PAR LA COMMISSION COMMUNICATION

« Job d'été au cabinet médical »

Dans l'optique de faire découvrir le fonctionnement de la médecine libérale aux étudiants en médecine, l'URPS a renouvelé durant l'été 2022 son dispositif de jobs d'été (accueil, coordination, archivage...) au sein des cabinets des médecins libéraux, en partenariat avec les associations d'étudiants en médecine d'Ile-de-France qui ont relayé l'information auprès des étudiants. Une plateforme en ligne sur le site de l'URPS met en relation directe médecins libéraux et étudiants en médecine. En 2022, la plateforme a été ouverte et fait l'objet d'une communication auprès des médecins début avril.



Ce service permet :

- Aux étudiants en médecine de découvrir le fonctionnement d'un cabinet médical et de rencontrer des médecins libéraux.
- Aux médecins installés de trouver du personnel pendant les congés d'été et peut-être rencontrer leur futur stagiaire, remplaçant ou collaborateur.



EN 2022, 29 MÉDECINS ONT POSTÉ UNE ANNONCE ET 64 ÉTUDIANTS ONT RÉPONDU À AU MOINS 1 ANNONCE. 12 MÉDECINS ONT CONFIRMÉ AVOIR TROUVÉ UN ÉTUDIANT GRÂCE À LA PLATEFORME.

La plateforme a été fermée en septembre 2022, et ouvrira à nouveau fin mars 2023.

2.1.4 Développement des terrains de stage ambulatoires

POUR LA SPÉCIALITÉ DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Le développement des terrains de stage en ambulatoire est une priorité pour la commission spécialistes de médecine générale. Chaque médecin désireux de s'engager dans cette démarche dispose d'une information complète et est orienté vers les départements de médecine générale en charge des formations. La commission a rencontré en 2022 le nouveau coordonnateur des DES de médecine générale pour envisager une participation active de l'URPS aux recrutements de nouveaux MSU en 2023.

POUR LES AUTRES SPÉCIALITÉS

Le développement de terrains de stage en ambulatoire pour les spécialités autres que la médecine générale est une priorité de la commission spécialistes, qui a entrepris une réflexion sur une modélisation méthodologique en faveur du développement de stages libéraux. Le groupe jeunes médecins rattaché à la commission spécialistes a adressé un courrier dans ce sens aux coordonnateurs de différentes spécialités (rhumatologie, cardiologie, chirurgie orthopédique, dermatologie, psychiatrie, ophtalmologie). L'URPS a rencontré le coordonnateur de rhumatologie le 28/09. En amont, un court questionnaire avait été adressé aux 56 internes franciliens de la spécialité (souhait quasi unanime d'avoir accès à un stage en libéral pendant l'internat). Tout le monde s'entend sur l'intérêt d'ouvrir des stages en libéral, mais le

coordonnateur indique que les conditions actuelles ne le permettent pas : trop peu d'internes dans la spécialité, des services déjà extrêmement en tension ; il plaide chaque année auprès de l'ARS pour augmenter le nombre d'internes, sans succès pour le moment, et nous demande d'appuyer cette demande. Un communiqué de presse co-signé avec la coordination à l'occasion de la journée mondiale de l'arthrite le 12 octobre a été diffusé.

Le groupe de travail prendra contact en 2023 avec les référents des internes de différentes spécialités (psychiatrie et radiologie pour commencer), pour réaliser la même enquête auprès des internes, fera le point sur les stages en libéral dans d'autres régions, puis relancera le coordonnateur de la spécialité avec ces éléments.

2.1.5 Développement de postes partagés ville – hôpital

En 2021, 50 postes avaient été financés. Ils s'adressaient à des jeunes médecins thésés, de toutes spécialités. Un travail a été initié cette année avec la FHF pour constituer des offres « Duo » par département comportant un mi-temps poste hospitalier et une offre d'activité libérale à mi-temps dans une structure d'exercice de groupe proche. Il n'a pas permis d'aboutir à la création de nombreux postes dans des établissements périphériques. Au total, en 2022, 37 dossiers ont été retenus.



2.1.6 Comité régional d'Île-de-France de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)

En 2022 l'URPS médecins a produit un travail d'analyse des évolutions démographiques médicales par spécialité pointant le départ non remplacé de nombreux médecins depuis 2010 et le manque de réalisme dans les ouvertures de postes ECN en Île-de-France. Dans de nombreuses spécialités déjà en pénurie le nombre d'internes formés ne couvre pas le nombre de départs annuels. L'URPS a présenté ces chiffres au Comité Régional de l'ONDPS et a obtenu le soutien du CROM, de la CRSA, des Syndicats d'interne SIHP et SRP, des autres URPS franciliennes.

L'ARS n'a pas suivi cette voie, ne demandant que 150 nouveaux postes d'internes, alors qu'il en aurait fallu 1500 de plus pour combler notre retard de formation. Le Ministère s'en est tenu à son cadrage national avec une augmentation de 1 % de nombre d'internes en IDF soit 150 nouveaux postes.

L'URPS a dénoncé cette décision par voie de presse et maintient son opposition à cette décision qui creuse le déficit en offre de soins médicale.

COMMUNIQUÉS DE PRESSE



POSTES D'INTERNES EN ÎLE-DE-FRANCE :

**Non aux quotas imposés
Retour à la raison et aux besoins
populationnels - 21 avril 2022**



SANTÉ EN DANGER : Nombre d'internes - 26 juillet 2022



PERTES DE CHANCE EN RHUMATOLOGIE - 11 octobre 2022

2.2

ORGANISATION ET REDYNAMISATION DE L'OFFRE DE SOINS

2.2.1 Le projet régional de santé 2 (PRS2)

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié l'organisation du projet régional de santé (PRS). Le PRS constitue l'unique schéma de santé de la région et a été mis en place en juillet 2018 pour une durée de 10 ans.

Trois documents constituent le PRS :

- **Le cadre d'orientation stratégique (COS)**, qui détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population francilienne et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.
- **Le schéma régional de santé (SRS)** est établi sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé. Il détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels, déclinant les objectifs stratégiques du COS, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, promotion de la santé et accompagnement médico-social. Il a une durée de 5 ans.
- **Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** est une déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

*L'URPS MÉDECINS EST
REPRÉSENTÉE AU SEIN DES
18 COPIL DÉDIÉS AU PRS2.*

2.2.2 Commissions semestrielles de répartition des postes d'internes

L'URPS médecins Ile-de-France siège au sein des commissions semestrielles de répartition des postes d'internes ouverts aux choix. Elle se compose des représentants des doyens, des coordonnateurs universitaires, des internes, des établissements de santé et des présidents de conférence médicale d'établissement.

- Pour la commission de répartition des spécialités chirurgicales :
D^r BAUER et D^r DE ROCHAMBEAU.
- Pour la commission de répartition des spécialités médicales :
D^r INAOUI et D^r SLITINE
- Pour la commission de répartition de la spécialité médecine générale :
D^r LEROY et D^r SEBBAG.

2.2.3 Diagnostic et animation de territoire (annexe 3 du protocole ARS-URPS médecins)

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE SOINS ?

Le diagnostic local fournit aux élus et professionnels de santé des éléments précis, organisés et concrets sur l'offre de soins et le recours aux soins dans un territoire ciblé. Les objectifs sont de partager entre les élus locaux et les professionnels de santé en exercice le constat actuel et à venir, et à conduire la collectivité et les professionnels de santé à élaborer ensemble les solutions garantissant l'accès aux soins des habitants du territoire et la qualité des conditions d'exercice des professionnels libéraux.



DIAGNOSTICS DE TERRITOIRES

LA MÉTHODOLOGIE ET LES ÉTAPES

1. Etat des lieux de l'offre de soins et du niveau de consommation de soins dans la commune : collecte, traitement et analyse de données
2. Confrontation des données aux acteurs de terrain (enquête auprès des professionnels de santé en exercice dans la commune)
3. Restitution du diagnostic au maire et présentation au Conseil municipal
4. Partage du diagnostic avec l'ensemble des professionnels de santé
5. Rédaction du volet préconisations/recommandations
6. Accompagnement à l'émergence des projets locaux (fédération des acteurs, rédaction des préprojets)

Réalisation de 11 diagnostics de territoire en 2022

91 : Massy, Mennecy, Ca Val d'Essonne
 92 : Chaville, Saint Cloud, Montrouge
 93 : Le Blanc Mesnil, Villepinte
 94 : Vitry sur seine, Fontenay sous-bois
 95 : CA Cergy-Pontoise



2.2.4 Elaboration de dossiers d'aide au financement

LES DOSSIERS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER (ANNEXE 6 DU PROTOCOLE ARS-URPS MÉDECINS)

Le 6 juillet 2017, l'ARS et l'URPS médecins ont signé un protocole d'accord ayant pour objet le maintien d'une offre de soins et d'un accès aux soins répondant aux besoins de la population en Ile-de-France.

L'annexe 6 de ce protocole vise à apporter un soutien au fonctionnement et à l'investissement des structures d'exercices collectifs par l'élaboration de dossiers d'aide à l'investissement immobilier.



Objectif

Soutenir l'investissement dans des cabinets de groupes libéraux.

Principe

Aide à l'investissement immobilier : venir en aide à l'investissement immobilier pour diminuer le coût du foncier en Ile-de-France. Sont éligibles : collectivités, bailleurs sociaux, fonds solidaire, professionnels de santé (sur étude de dossier)

Subvention

40 % du montant (acquisition + travaux) avec un plafond de 200 000 € majoré de 25 % si zone fragile ou déficitaire



AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

69 PROJETS ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER EN 2022 :

75 – Paris

Paris 1^{er}, Paris 11^{ème}, Paris 12^{ème}, Paris 13^{ème}, Paris 15^{ème}, Paris 16^{ème}, Paris 19^{ème}, Paris 20 (2 projets)

77 – Seine-et-Marne

La Ferté-sous-Jouarre, Soignolles-en-Brie, Seine Port, Vert-Saint-Denis, Vaires-sur-Marne

78 – Yvelines

Buc, Le Perray-en-Yvelines, Viroflay, L'étang-la-Ville, Mézières-sur-Seine, Saint-Germain-en-Laye, Flins-sur-Seine, Epône

91 – Essonne

Paray-Vieille-Poste, Verrières-le-Buisson, Viry-Châtillon, Corbeil-Essonnes, Yerres, Ollainville, Evry-Courcouronnes, Orsay

92 – Hauts-de-Seine

Montrouge, Saint Cloud, Clamart (2 projets), Le Plessis Robinson, Boulogne-Billancourt, Garches, Vanves, Asnières-sur-Seine, Bagneux

93 – Seine-Saint-Denis

Les Lilas, Sevran, Coubron, Gournay-sur-Marne, Montreuil, Montfermeil, Aulnay-sous-Bois, Saint-Ouen

94 – Val-de-Marne

Bry-sur-Marne, Maisons Alfort, Noisieu, Charenton-le-Pont, Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi (2 projets), Champigny-sur-Marne, Alfortville, Ormes-sur-Marne, Villiers-sur-Marne

95 – Val d'Oise

Cormeilles-en-Parisis, Ermont, Garges-Lès-Gonesse (2 projets) Groslay, Vauréal, Bezons, Margency, Eaubonne

AU TOTAL, DEPUIS LE DÉBUT DU PROTOCOLE, 297 DOSSIERS ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONSEIL RÉGIONAL ILE-DE-FRANCE

En octobre 2017, le Conseil régional Ile-de-France a adopté le rapport « Lutter contre les déserts médicaux ».

Ce rapport prévoit la mise en place d'une aide dédiée à l'installation et à la réalisation d'investissements relatifs à l'acquisition foncière, aux travaux, aux équipements médicaux et informatiques.

L'attribution des subventions individuelles concerne tous les médecins et tous les types de structures d'exercice avec pour condition, pour les praticiens exerçant en secteur 2, d'être engagés dans la démarche de modération tarifaire. Ce soutien en investissement est également étendu aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes) s'installant en cabinet de groupe ou exerçant seuls.

Les montants de ces aides représentent 50% des dépenses avec un plafond de 15 000 € pour les équipements individuels et de 150 000 € pour les équipements collectifs.

L'AIDE À L'ACQUISITION FONCIÈRE ET AUX TRAVAUX POUR LES STRUCTURES COLLECTIVES EST FIXÉE À 30% DE LA DÉPENSE AVEC UN PLAFOND DE 250 000 €.

En 2022, l'URPS a aidé à la rédaction de 106 dossiers

Paris

Paris 1^{er}, Paris 11^{ème}, Paris 12^{ème}, Paris 13^{ème} (2 dossiers), Paris 15^{ème} (4 dossiers), Paris 16^{ème}, Paris 17^{ème}, Paris 19^{ème} (2 dossiers), Paris 20^{ème} (4 dossiers)

Seine-et-Marne

Crécy-la-Chapelle, Seine-Port, Samois-sur-Seine, Soignolles-en-Brie, Lagny-sur-Marne, La Ferté-sous-Jouarre, Vert-Saint-Denis (2 dossiers), Provins, Vaires-sur-Marne

Yvelines

Montigny-le-Bretonneux, Croissy-sur-Seine, Vélizy-Villacoublay, Buc, Le-Perray-en-Yvelines, Viroflay, Saint-Germain-en-Laye, Croissy-sur-Seine, Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, Epône, Flins-sur-Seine

Essonne

Évry-Courcouronnes, Paray-Vieille-Poste (2 dossiers), Longpont-sur-Orge, Bièvres, Viry-Châtillon, Yerres, Bièvres, Milly-la-Forêt, Orsay, Vauhallan

Hauts-de-Seine

Clichy, Puteaux, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Rueil-Malmaison, Clamart (2 dossiers), Saint Cloud, Antony (2 dossiers), Vanves, Boulogne-Billancourt, Clamart, Garches, Saint Cloud, Levallois-Perret, Bagneux, Asnières-sur-Seine

Seine-Saint-Denis

Les Lilas, Coubron, Rosny-sous-Bois, Bondy, Noisy-le-Sec, Pantin (2 dossiers), Montfermeil, Saint Ouen (2 dossiers), Aulnay-sous-Bois

Val-de-Marne

Villeneuve-Saint-Georges, Charenton-le-Pont, Choisy-le-Roi, Sucy-en-Brie, Cachan, Villejuif, Créteil, Orly, Maisons-Alfort, Ormesson-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Vitry-sur-Seine, Villiers-sur-Marne

Val d'Oise

Valenton (2 dossiers) Alfortville (2 dossiers), Villiers-sur-Marne (2 dossiers), L'Isle-Adam (2 dossiers) Garges-Lès-Gonesse (2 projets), Groslay, Osny, Vauréal, Margency, Eaubonne

2.2.5 Structuration de la permanence des soins ambulatoires (PDSA)

Depuis 2011, l'URPS médecins s'est particulièrement investie avec l'ARS Ile-de-France dans l'élaboration de l'organisation régionale de la permanence des soins ambulatoires. L'URPS poursuit une politique manifestant la volonté des médecins libéraux de participer pleinement à la régulation aux horaires de la PDSA et à la gouvernance du dispositif, et s'attache à être le relais et l'intermédiaire entre l'ensemble des membres des bureaux des associations départementales des médecins libéraux pour la régulation médicale et les diverses instances participant à la PDSA en Ile-de-France. En 2022, les échanges avec ces membres, réalisés lors d'une réunion de travail régionale et de contacts réguliers, ont notamment permis d'unifier les modalités de fonctionnement des associations, de partager les informations relatives au dispositif de PDSA et aux problématiques

locales. Force est de constater toutefois que ces associations restent fragiles avec peu de moyens pour fonctionner par rapport aux enjeux qu'elles couvrent.

Le comité de pilotage régional s'est réuni une fois en 2022. Y participent notamment les représentants du SAMU, de l'Ordre et de l'ARS. Ces réunions permettent d'échanger sur les mesures engagées pour l'évaluation du dispositif, l'organisation et le rôle des acteurs, la sécurisation de paiement des gardes, le développement du système d'information spécifique, la communication auprès du public et les nouveaux projets de PDSA.

En 2022, près de 4 000 médecins généralistes ont participé à la PDSA, soit 20% des médecins installés. De janvier à novembre 2022, 2 092 000 appels ont été reçus par

les CRRA 15, 1 760 000 dossiers de régulations ont été créés, 172 000 000 visites et 396 000 consultations en points fixes de gardes ont été prises en charge par les médecins libéraux.

Pour 2022, l'URPS a négocié une augmentation du tarif de l'astreinte de nuit profonde pour les effecteurs mobiles, passant de 100 € à 200 € les 8 h, y compris pour Paris qui n'en bénéficiait pas.

L'enveloppe globale régionale des rémunérations forfaitaires PDSA s'élève à 21 M€, contre 17,51 M€ en 2021 et 15,2 M€ en 2019.



PERMANENCE
DES SOINS

2.2.6 Service d'Accès aux Soins (SAS)

L'URPS s'est impliquée en septembre 2020 dans la réponse à l'appel à projet national SAS, en concertation avec l'ARS, les associations de PDSA, les SAMU et leurs établissements porteurs en capitalisant sur les acquis franciliens : une régulation commune au sein des CRRA15 24h/24h, une dynamique de travail formalisée entre les libéraux et les hospitaliers, des relations établies entre régulateurs et effecteurs fixes et mobiles. Une réponse structurée des 8 départements franciliens a eu lieu, une comitologie régionale et départementale a été définie avec l'ARS et les SAMU, les établissements porteurs des SAMU et les CPAM.

L'URPS accompagne en 2022 non seulement les associations de PDSA dans les départements ayant été choisis par la DGOS en 2020, à savoir le 78 et le projet Paris Petite Couronne (75, 92, 93 et 94), mais aussi dans les 3 départements restants dans la perspective de la généralisation du SAS.

En 2022, l'URPS a participé à deux comités stratégiques régionaux et un comité technique régional.

Au cours de ces réunions le Bureau URPS médecins a rappelé son positionnement et ses propositions :

1. Sortie définitive du forfait structure inscrit à l'avenant 9 ;
2. Ouverture à toutes les spécialités pour consultation sous 48 heures régulées ;
3. Valorisation à l'acte médicalement régulé : APC + MCU ; (55 € + 15 €) ;
4. Liberté de gestion dans son « agenda soins non programmés » (SNP) ;
5. Respect des numéros soins non programmés (SNP) existants en coordination avec C15 (116-117, SOS, UMP..) ;
6. Utilisation d'outil numérique permettant le lien entre régulation et intervention ;
7. Traçabilité et information systématique du médecin traitant si existant ;
8. Possibilité de régulation ouverte intra ou extra C15 avec une maille minimale départementale.

2.2.7 Les équipes de soins spécialisés (ESS)

Le groupe de travail «Équipes de soins spécialisés», rattaché à la commission spécialistes, a travaillé en 2022 sur la création de plusieurs équipes de soins spécialisés : psychiatrie, gériatrie, ophtalmologie.

L'ESS ophtalmologie a ainsi été créée en septembre.

Le groupe a présenté un projet à l'ARS pour la gériatrie mais n'a pas obtenu d'accord.

Le travail se poursuit pour fédérer les gériatres libéraux et avancer vers un nouveau projet.

L'ESS psychiatrie est pour le moment en stand by, compte tenu des financements trop contraints de l'ARS et du périmètre d'actions à préciser.

Le groupe accompagne également la création d'ESS pour la gastro-entérologie et la gynécologie.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ESS EXISTANTES EN ILE-DE-FRANCE



ESS DERMATOLOGIE

www.essdv-idf.org



ESS CARDIOLOGIE

www.ess-cardio-idf.fr



ESS OPHTALMOLOGIE

www.ess-argos.fr

2.2.8 Les relations ville - hôpital

LA COMMISSION "ORGANISATION ET COORDINATION" DE L'URPS S'ATTACHE NOTAMMENT À TRAVAILLER À L'AMÉLIORATION DES RELATIONS ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET HOSPITALIERS.

Pour ce faire, deux travaux sont initiés en 2022 :

- L'AP-HP a mis à disposition en 2019 l'application Direct AP-HP qui permet d'accéder à des numéros de médecins seniors de l'AP-HP pour demander des avis médicaux rapides. En 2022, l'AP-HP a l'ambition de faire évoluer cette application vers un portail à destination de tous les médecins de ville et hospitaliers, qui regroupera différentes fonctionnalités d'échanges entre médecins de l'AP-HP et externes (avis médical rapide par téléphone, demandes de téléexpertise, participation à des visio-staff, prise de rendez-vous, etc.). L'AP-HP a sollicité l'avis de l'URPS médecins afin de mieux répondre aux besoins et attentes des médecins libéraux. L'URPS a participé en 2022 à des ateliers afin d'élaborer ce futur portail.

- La FHF Ile-de-France et l'URPS ont décidé de travailler et réfléchir ensemble à l'amélioration des liens ville hôpital, suite à l'épidémie COVID qui a démontré les besoins de coordination, et dans un contexte de ressources humaines et de démographie médicale particulièrement tendu. Pour cela, un travail est initié autour de 3 GHT importants de la région (les GHT de Créteil, Versailles et Pontoise) et les médecins libéraux de ces territoires. Il s'agit notamment de mettre en avant les initiatives de renforcement qui pourraient être généralisées sur le territoire dans son ensemble et de proposer une méthode type pour évaluer l'état des liens ville-hôpital, au travers d'indicateurs, qui pourront être choisis en totalité ou en partie pour réalisation d'une analyse au sein d'autres territoires ville-GHT. Une monographie de territoire est envisagée avec l'analyse quantitative sur la base des sources de données à disposition (Observatoire de territoires, INSEE, ATIH, Ameli, etc.), des questionnaires à destination de la médecine de ville et des entretiens.

2.3

ANALYSES ET ÉTUDES RELATIVES AU SYSTÈME DE SANTÉ, À L'EXERCICE LIBÉRAL DE LA MÉDECINE, À L'ÉVALUATION DES BESOINS MÉDICAUX

Qualité de vie au travail des médecins généralistes libéraux d'Ile-de-France



Une enquête de la grande étude URPS IDF

La qualité de vie au travail était jusqu'à présent une préoccupation essentiellement réservée aux entreprises ou institutions employant des travailleurs salariés. Mais qu'en est-il pour les médecins libéraux ? La commission des médecins spécialistes de médecine générale de l'URPS médecins Ile-de-France a mené en février et mars 2022 une enquête auprès des médecins exerçant en libéral en Ile-de-France, afin d'une part, de dresser un état des lieux de leur qualité de vie au travail, et d'autre part d'identifier les moyens d'améliorer leur exercice au quotidien, dans un contexte démographique toujours plus contraint, nécessitant de rendre cet exercice plus attractif pour leurs futurs collègues et confrères.

Globalement, les médecins généralistes libéraux évaluent leur qualité de vie au travail à **6,1/10** niveau considéré comme « plutôt faible » par les médecins généralistes répondants.

Des conditions d'exercice difficiles au quotidien

Les médecins déclarent un temps de travail hebdomadaire important consacré aux soins, auquel vient s'ajouter le temps de travail dédié aux tâches administratives :

- 47% consacrent plus de 45 heures par semaine à leur activité de soins
- 18% consacrent plus de 50 heures par semaine à leur activité de soins
- 85% déclarent que la désertification et sa conséquence sur l'allongement des délais de rendez-vous représentent un facteur de stress pour 85% des répondants.

Les conséquences sur la qualité de vie au travail sont les suivantes :

- 85% des médecins généralistes ne trouvent pas de temps dans la journée pour se délasser
- 63% rencontrent des difficultés pour concilier leur travail et leur vie personnelle
- 60% n'ont pas le temps de faire une pause déjeuner

Focus sur les charges administratives

Les médecins généralistes déclarent un temps de charge administrative comme étant la principale source de stress (92%) et le principal motif d'insatisfaction pour 82% d'entre eux.

Une étude révèle ainsi une forte corrélation entre le temps de travail administratif hebdomadaire et la qualité de vie au travail :

- 13% des médecins généralistes déclarent moins de 30 mn de travail administratif par semaine contre leur Qualité de Vie au Travail (QVT)
- 14% des médecins généralistes déclarent 3 heures ou plus de travail administratif par semaine contre leur Qualité de Vie au Travail (QVT)

Les médecins dénoncent des conditions de travail qui se dégradent et qui les interrogent quant à la poursuite de leur activité :

- 55% des répondants considèrent que le rythme de travail est accéléré au cours des 12 derniers mois
- 69% des médecins déclarent que leurs conditions de travail se sont dégradées
- 41% envisagent de changer de mode d'exercice ou d'arrêter
- 73% déclarent ne pas pouvoir continuer à ce rythme dans les années à venir
- 62% déclarent avoir épuisé les efforts fournis et la reconnaissance reçue
- 67% des médecins jugent insuffisante le développement de la télémédecine

Néanmoins, cette étude révèle que les médecins généralistes gardent une image positive de leur activité, qui traverse :

- 41% d'une liberté d'organisation jugée satisfaisante pour 74% d'entre eux
- et d'un cadre de travail agréable pour 77% des répondants (notamment en ce qui concerne le temps de travail administratif)
- 84% trouvent toujours du plaisir à leur travail, et déclarent :
- 84% aimer le quotidien à la fin de leur journée
- 78% se sentir épanouis par le travail accompli
- 73% se sentir épanouis par le travail accompli

A la lumière de cette étude, la commission spécialistes de médecine générale de l'URPS médecins Ile-de-France appelle de ses vœux des mesures urgentes pour améliorer les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux :

- Afin de leur permettre de réduire le temps passé aux charges purement administratives : accapiter les centres de diagnostic par l'investissement public, le CRAM des associations médicales et le développement en plus une prime à l'emploi pour le maintien ou la création d'un poste de secrétaire par tout médecin libéral, augmentation des charges sociales employeurs, et tout autre mesure allant dans ce sens.
- Afin de redonner de l'attractivité : revitaliser les actes.

2.3.1 Enquête baromètre qualité de vie au travail des médecins libéraux

Selon le ministère de la Santé, la qualité de vie au travail « désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier amélioration des conditions de travail pour les salariés et performance globale des établissements de santé. Elle s'appuie sur l'expertise des professionnels dans à leur propre travail et à leur capacité à identifier des marges de manœuvres et des moyens d'améliorer les organisations ». Selon l'accord national interprofessionnel (ANI) signé en 2013, « la qualité de vie au travail vise d'abord le travail, les conditions

de travail et la possibilité qu'elles ouvrent ou non de « faire du bon travail » dans une bonne ambiance, dans le cadre de son organisation. Elle est également associée aux attentes fortes d'être pleinement reconnu dans l'entreprise et de mieux équilibrer vie professionnelle et vie personnelle. »

Au vu de ces définitions, on observe que la qualité de vie au travail est avant tout une préoccupation des entreprises ou des institutions employant des travailleurs salariés.

QU'EN EST-IL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX ET NOTAMMENT DES MÉDECINS EXERÇANT EN CABINET DE VILLE ET/OU EN ÉTABLISSEMENT ?

COMMENT CES PROFESSIONNELS PERÇOIVENT-ILS LEUR TRAVAIL ?

QUELLES SONT LEURS PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION ?

QUELS SONT LES TERRITOIRES /ÉTABLISSEMENTS AU SEIN DESQUELS LES MÉDECINS SE SENTENT LE PLUS ÉPANOUIS DANS LEUR TRAVAIL ?

Afin de répondre à ces questions, les commissions généralistes et spécialistes de l'URPS médecins Ile-de-France ont souhaité bâtir un baromètre de la qualité de vie au travail pour les médecins libéraux en Ile-de-France, via une enquête quantitative, confiée à l'IFOP, et réalisée au printemps 2022. La synthèse de cette étude a été finalisée en décembre et pourra faire l'objet d'une communication en 2023.

2.3.2 Statut des présidents de CME dans l'hospitalisation privée

La commission spécialistes a entrepris en 2021 un travail sur la faisabilité d'une évolution législative du rôle des présidents de CME dans l'hospitalisation privée, en 3 volets : dresser un état des lieux de la réglementation nationale avec notamment une comparaison entre le public et le privé, disposer d'une comparaison avec d'autres pays européens, puis rédiger un argumentaire avec les évolutions souhaitables.

Le premier volet a été confié à un cabinet d'avocats qui a produit en début d'année 2022 un tableau récapitulatif, avec la composition de la Conférence/Commission médicale, les règles de fonctionnement et leurs missions, dans les établissements publics, privés d'intérêt collectif (ESPIC) et privés de santé en France. En 2022, la commission a contractualisé avec un Doctorant en Droit public Université Paris Cité pour la mise en œuvre du volet 2.

2.3.3 Rôle des CME et des médecins libéraux ayant une activité de bloc

Le groupe de travail plateaux techniques lourds, rattaché à la commission des spécialistes, a initié en 2021 une réflexion pour inviter les CME et médecins à s'investir davantage dans la sécurité et la qualité des soins, via notamment le nouveau dispositif de certification des établissements de santé pour la qualité des soins et la déclaration des événements indésirables graves (EIG), au travers de réunions avec les acteurs et prestataires impliqués. Une réunion a été organisée le 4 juillet 2022, avec 13 présidents de

CME et 5 élus URPS présents, qui a permis de partager les constats ci-après : dégradation des conditions d'exercice en clinique, nécessité d'impliquer davantage les médecins, via les CME, dans la qualité et la sécurité des soins notamment via les nouvelles modalités de certification. En 2022, le groupe a rédigé un cahier des charges et lancé un appel d'offre pour la création d'une plateforme en ligne permettant la déclaration des EIG.

2.3.4 Assistants médicaux

Les commissions spécialistes et généralistes ont validé en 2021 la réalisation d'une étude en 2 volets : statistiques via les données de la CPAM, et qualitative auprès de médecins s'étant engagé dans le dispositif, avec comme objectif de recueillir les avantages et inconvénients et de pointer les risques éventuels (exemple : indemnités de licenciement à verser à l'assistant lors du départ à la retraite du médecin signataire), les besoins des médecins (prix immobilier en IDF, problème d'accessibilité) et les évolutions réglementaires nécessaires.

L'étude statistique a été réalisée en 2002 et les résultats ont été présentés aux 2 collèges. En 2023, ces résultats seront présentés à la CPAM.

Les 2 collèges n'ont pas jugé utile à ce stade de poursuivre avec un volet qualitatif. En effet, les résultats de l'enquête quantitative sont très marqués, il ressort que les médecins signataires sont très satisfaits du dispositif, mais inquiets quant à leur capacité à respecter les critères imposés par la CPAM et la possibilité d'arriver à un équilibre satisfaisant si baisse de la subvention.

2.3.5 Travaux de la commission “Exercice au quotidien”

La commission “Exercice au quotidien” a recensé et auditionné les différentes structures intervenant en soutien des professionnels libéraux en souffrance, notamment les associations SPS / Maison des soignants, MOTS ainsi que le DU Soigner les Soignants. Ce recensement des ressources permettra en 2023 d'informer les médecins, mais aussi de leur proposer un questionnaire d'auto-évaluation leur permettant de s'orienter vers les appuis les plus adaptés.

La commission a engagé un travail sur la protection juridique des médecins et souhaite la mise en place d'un “kiosque” juridique, dès 2022, permettant de répondre aux questions juridiques des médecins et d'éditer des fiches pratiques.

Enfin la Commission a mené une étude de faisabilité et d'opportunité en vue de la création d'une centrale d'achat et de référencement pour les médecins libéraux franciliens. Cette étude a été restituée en Assemblée Générale de l'URPS et a fait l'objet d'un vote pour la création de cette Centrale en 2023.

2.3.6 Mortalité maternelle en Ile-de-France

Suite à l'enquête réalisée en 2013 sur la mortalité maternelle en Ile-de-France dans les différents territoires de santé (départements), selon le lieu d'enregistrement (département de l'établissement de santé) et le domicile des femmes (département de résidence), la commission anesthésistes, obstétriciens et chirurgiens avait décidé de poursuivre le partenariat avec l'INSERM, afin de modéliser les types d'organisation

des parcours de prise en charge au sein des maternités franciliennes (4 modèles a minima, 2 dans le public et 2 dans le privé). Ce travail, initié en 2017, s'est interrompu en 2020 suite à des problèmes d'organisation au sein de l'INSERM. Il a été relancé en 2021 par la commission des spécialistes, s'est poursuivi en 2022, pour une restitution prévue en 2023.

2.3.7 Enquête « Pratiques tarifaires des médecins libéraux en Ile-de-France »

Pour le compte des médecins libéraux d'Ile-de-France, l'ISPL réalise un travail de création de tableaux dynamiques reprenant 4 axes :

- Montant et taux de dépassement ;
- Pourcentage d'actes à tarifs opposables ;
- Suivi des 30 actes les plus coûteux, les plus fréquents, les plus forts dépassements (montant et taux) ;
- Tranches de dépassement par spécialité.

Le tout avec une sélection possible par : département / secteur conventionnel / spécialité / type d'exercice

Ce travail est mis à jour tous les ans.

Par ailleurs l'ISPL répond à la demande à des traitements statistiques des données SNIIRAM dans les domaines de la démographie médicale et / ou des activités de médecins libéraux.

2.4

PRÉVENTION ET ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE



2.4.1 Expérimentation d'accompagnement

L'annexe 10 du protocole ARS-URPS est dédiée à une expérimentation visant la mise en œuvre et le déploiement de l'éducation thérapeutique du patient (ETP) dans les cabinets de médecins libéraux.

Dénoté "accompagnement thérapeutique de proximité", ce dispositif vise à proposer des séances individuelles d'accompagnement thérapeutique aux patients atteints de maladie chroniques. Un COPIL composé de l'ARS Ile-de-France, de l'assurance maladie, du Pôle ressources en ETP Ile-de-France, de l'IRDES et de l'URPS médecins s'est réuni 31 fois depuis septembre 2017 (4 fois en 2022).

L'expérimentation a été conçue selon un dispositif innovant, avec des séminaires et webinaires de travail animés par les patients-experts du Pôle ressources en ETP IDF et des médecins du projet qui partagent leurs retours d'expérience avec le groupe. Les médecins participants sont les acteurs de la co-construction de cette expérimentation.

Grâce à des outils co-construits lors des séances de travail (référentiel de pratiques, carte mentale de l'ATP) et avec l'aide de ressources complémentaires mises à leur disposition (podcasts, vidéos, documents à télécharger), les médecins sont guidés pour pouvoir proposer un accompagnement thérapeutique à leurs patients, mettre en œuvre leurs séances d'ATP et orienter leurs patients vers les ressources adaptées.

Le 27 septembre 2022 s'est tenu le séminaire final qui a permis de clôturer cette expérimentation.

Pour résumer, 66 médecins de toutes spécialités ont rendu des fiches patients et ont déjà réalisé 4520 séances d'accompagnement thérapeutique. Au total ce sont 1016 patients qui ont à ce jour bénéficié de ces séances.

Les pathologies les plus fréquemment accompagnées sont les suivantes : diabète ou autres maladies endocriniennes ou cardio-vasculaires, troubles psychiatriques, santé mentale, addiction, maladies respiratoires, souffrance au travail.

CETTE DERNIÈRE ANNÉE DE PROJET A ÉTÉ CONSACRÉE À L'ÉVALUATION.

EN 2023, NOUS ALLONS UTILISER LES FONDS RESTANTS POUR CONSTRUIRE UN NOUVEAU PROJET AUTOUR D'ATELIERS ET UNE COMMUNICATION REPRENANT LES ITEMS DES MALADIES CHRONIQUES.



PRÉVENTION :
accompagnement
thérapeutique de proximité

2.4.2 Souffrance au travail : extension de l'annuaire des ressources du 92 aux autres départements franciliens

Depuis 2016, l'URPS médecins Ile-de-France travaille sur les questions soulevées par la prise en charge coordonnée de la souffrance au travail à la fois par les médecins psychiatres et par les médecins généralistes. Un colloque a été organisé en octobre 2017 et en 2018, un recensement des ressources médicales et non médicales existantes pour orienter et prendre en charge les patients en situation de souffrance au travail a été réalisé sur le département des Hauts-de-Seine. Ce recensement

a été diffusé en 2019 auprès des médecins libéraux sous la forme d'un annuaire.

La Commission santé publique de l'URPS médecins a souhaité, en 2022, mettre à jour cet annuaire pour le département des Hauts-de-Seine et l'étendre aux sept autres départements franciliens.

Un annuaire francilien des ressources existantes pour l'orientation et la prise en charge des patients en situation de souffrance au travail nous a été livré sous format word et pdf.

2.4.3 Parcours des adolescents/jeunes adultes en psychiatrie - répertoire des structures existantes en IDF

Depuis plusieurs années, on constate une rupture de prise en charge dans le parcours de soins en psychiatrie des adolescents et des jeunes adultes. Face à ces circuits de prise en charge peu lisibles, les médecins libéraux ont des difficultés à orienter leurs jeunes patients vers les structures du territoire les plus adaptées. Afin d'améliorer la lisibilité de ces parcours de soins et faciliter la prise en charge de ces patients, la commission santé publique de l'URPS médecins Ile-de-France a souhaité mettre à disposition des médecins libéraux un répertoire interactif à l'aide d'une cartographie

des ressources régionales permettant de mieux orienter les adolescents et les jeunes adultes nécessitant un suivi psychiatrique. En 2022, l'annuaire du 93 sous format PDF et word a été validé. Le prestataire a la charge de reproduire sa démarche sur les autres départements.

En 2023, la commission sélectionnera un prestataire informatique chargé de mettre en forme cet annuaire de façon interactive grâce à une cartographie qui sera accessible à tous les médecins libéraux.



2.4.4 Activité physique adaptée

L'URPS médecins, très impliquée sur le sujet de l'activité physique adaptée, a pris contact avec le D^r Besnier afin que le groupe de travail APA de la commission santé publique puisse échanger avec elle à propos du site *sportsantécl*. Suite à cet échange, les membres de la commission ont souhaité nouer un partenariat avec l'association santé bien être des Coquelicots afin d'accompagner l'équipe pilote de **sportsantécl** dans la réalisation d'un site Web d'aide à la prescription de l'activité physique adaptée, pour les médecins et les prescripteurs.

Afin de définir les modalités selon lesquelles les parties conviennent d'administrer et promouvoir ensemble un portail internet, les membres de la commission doivent à présent valider une convention de partenariat dans laquelle l'URPS médecins s'engagerait à :

- Proposer une liste de médecins par spécialité ayant une expertise reconnue dans le domaine sport santé sur les spécialités suivantes : neurologues, gériatres, pédiatres et gynécologues.
- Proposer des médecins utilisateurs afin de créer un club utilisateur du site *sportsantécl*.

2.4.5 Partenariat URPS Chirurgiens-dentistes

L'URPS Chirurgiens-dentistes a sollicité l'URPS Médecins afin d'échanger sur les possibilités de travail en commun, notamment sur deux sujets : diabète et apnée du sommeil. Ces pathologies impliquent plusieurs spécialités médicales : ORL, pneumologues, cardiologues, pédiatres, psychiatres, MG et des collaborations entre professions médicales (médecins et dentistes) et paramédicales (orthophonistes...).

L'objectif de cette collaboration serait de communiquer sur des pathologies communes où le rôle des dentistes et orthodontistes est important notamment le diabète et l'apnée du sommeil. Pour ce faire, la commission santé publique en lien avec l'URPS chirurgiens-dentistes ont décidé de créer des vidéos brèves / animations.

2.4.6 Amblyopie

La commission Santé publique s'intéresse au dépistage de l'amblyopie chez l'enfant qui est une déficience visuelle unilatérale réversible. Elle a réalisé une enquête auprès des médecins généralistes et des pédiatres franciliens qui a révélé leur besoin de formation dans ce domaine. Une newsletter leur a ainsi été adressée pour les sensibiliser à ce dépistage. Les ophtalmologistes ont été informés de cette communication.

2.4.7 PASSCOG

L'URPS médecins a relayé une newsletter auprès des médecins généralistes, psychiatres, neurologues et gériatres sur l'expérimentation PASSCOG qui consiste à proposer aux patients un diagnostic et une prise en charge précoce des maladies neurocognitives (dégénératives, vasculaires, post-infectieuses...), afin d'améliorer la qualité de vie du patient, de son aidant et retarder l'entrée dans la dépendance.

2.4.8 Réseau NACRe

La commission santé publique a été sollicitée par le Réseau NACRe (Réseau Nutrition Activité Physique Cancer Recherche) pour nouer un partenariat pour faire de la formation et de l'information à destination des médecins généralistes grâce à la création de vidéos informatives. Ce travail permettrait de sensibiliser les médecins généralistes à la prévention nutritionnelle, souligner leur rôle clé dans la prévention des cancers et leur fournir des outils.

2.4.9 Santé environnementale

L'URPS médecins a été sollicitée par l'URPS Grand Est pour participer à des réunions de travail inter-URPS. L'objectif commun de ce projet est de mettre en commun via une plateforme d'échange toutes les actions, les ateliers et les documents créés par les différents URPS.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Santé Environnement 4 (PRSE4), l'URPS médecins a été sollicitée pour participer à son élaboration.

La commission santé publique a donc rédigé un cahier d'acteurs permettant de traiter 2 enjeux prioritaires identifiés :

- la formation des professionnels de santé aux risques et aux enjeux environnementaux,
- la prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques.

Enfin, la commission santé publique a également été sollicitée par l'Association Santé Environnement France (ASEF). Un travail collaboratif pourrait se mettre en place pour :

- mutualiser les outils préexistants de l'ASEF en coopération les autres URPS,
- établir des colloques d'échanges sur la Santé Environnementale,
- faire des formations adaptées aux médecins faites par des professionnels de santé (théoriques et pratiques).

2.5

DÉMOGRAPHIE ET BESOIN DE SANTÉ DES TERRITOIRES



2.5.1 Enquête auprès des jeunes diplômés en IDF entre 2010 et 2021

Enquête "Allervers" : Où sont les jeunes médecins ?

L'objectif de la commission était de contacter les médecins diplômés en Ile-de-France entre janvier 2010 et décembre 2021, soit 11 761 médecins, afin de faire le point sur leurs parcours professionnels et/ou leurs situations actuelles :

- Que font-ils ?
- Où ?
- Pourquoi ?

Quatre téléopérateurs (en ETP temps plein) ont été embauchés en décembre 2021 pour 3 mois à l'URPS afin d'appeler ces médecins.

Après 3 mois d'enquête réalisée entre décembre 2021 et février 2022, 4 509 médecins ont été contactés, soit 70% des médecins ciblés et 72% des médecins ont accepté de participer à l'enquête. Parmi les résultats obtenus :

- 218 médecins ont un projet d'installation à l'horizon 2022-2023 ;
- D'ici 2025, on s'attend à :
 - 900 installations de médecins généralistes pour 1 967 départs de généralistes âgés de plus de 65 ans ;
 - 20 installations de dermatologues pour 213 départs de dermatologues âgés de plus de 65 ans.

2.5.2 Enquête auprès des médecins diplômés en IDF entre 2010 et 2021 et ayant quitté la région

L'objectif de la commission était de contacter les médecins diplômés en Ile-de-France entre janvier 2010 et décembre 2021 et ayant quitté la région, soit environ 18% des médecins, afin de connaître les raisons qui les ont poussés à quitter l'Ile-de-France et s'installer dans une autre région. L'enquête a été envoyée par mail en mars 2022 avec un taux de retour final de 20%.

Les principales raisons de leur départ sont :

- la qualité de vie (pour 56%)
- la carrière du conjoint (pour 19%)
- les origines familiales (pour 11%)



2.5.3 Enquête sur les déterminants à l'installation

L'enquête visait à interroger les médecins installés qui ont été diplômés entre 2010 et 2020, soit 2 623 médecins, afin de connaître les déterminants de leur installation : Qualité de vie, facteurs professionnels et personnels, facteurs logistiques et facteurs économiques.

AVEC UN TAUX DE RETOUR DE 15 %, CETTE ENQUÊTE MONTRE QUE LES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS À L'INSTALLATION SONT LA PROXIMITÉ DU DOMICILE (POUR 74%), L'ACCÈS FACILE AU CABINET (POUR 60%) ET LA PROXIMITÉ FAMILIALE (POUR 50%).

2.5.4 Journée Démographie

La commission a souhaité mettre en place un séminaire sur le thème de la démographie médicale en Ile-de-France et y inviter l'ensemble des médecins libéraux de la région.

Cette matinée d'échange animée par les coordonnateurs de la commission démographie s'est déroulée le 30 mars 2022 au FIAP en présence de :

- M. Olivier TRETON, Directeur adjoint AP-HP
- D^r Edouard DEVAUD, Président de la Conférence médicale unifiée du GHT NOVO
- M. Pierre QUANHNON, Directeur adjoint de l'Offre de Soins ARS IDF
- M. Aurélien CRENN, Sous-Directeur régional gestion du risque Assurance Maladie IDF
- D^r Gaëtan CASANOVA, Président de l'Inter-syndicale nationale des internes (ISNI)
- D^r Véronique GARNIER, Elue référente de la Commission santé de l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF)
- D^r Jean-Marcel MOURGUES, Vice-Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)
- P^r Didier SAMUEL, Président de la Conférence des Doyens des Facultés de médecine
- D^r Ludovic TORO, Délégué de la Région Ile-de-France à la lutte contre la désertification médicale - Président de la Commission santé et solidarité de la Métropole du Grand Paris

Lors de cette matinée, il a été présenté :

- Une photographie des médecins en activité en Ile-de-France
- Les résultats de 3 enquêtes menées par l'URPS : "Où sont les jeunes médecins"
- Le nouveau zonage 2022



EN SAVOIR PLUS SUR LA JOURNÉE DÉMOGRAPHIE

TYPE D'INSTALLATION

Votre mode d'exercice libéral principal

56% | En cabinet de groupe

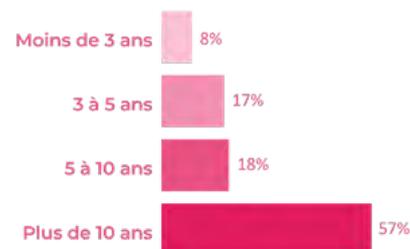
En maison de santé pluriprofessionnelle | **23%**

11% | Seul

Établissement de santé privé | **7%**

3% | Autre

Combien de temps prévoyez-vous d'exercer dans ces conditions ?



94% Tout à fait ou plutôt satisfait de leur installation

2.5.5 Enquête CAIM

L'aide CAIM (contrat d'aide à l'installation des médecins) est destinée aux médecins qui s'installent dans une zone d'intervention prioritaire définie par l'ARS, pour faire face aux frais d'investissement générés par le début d'activité.

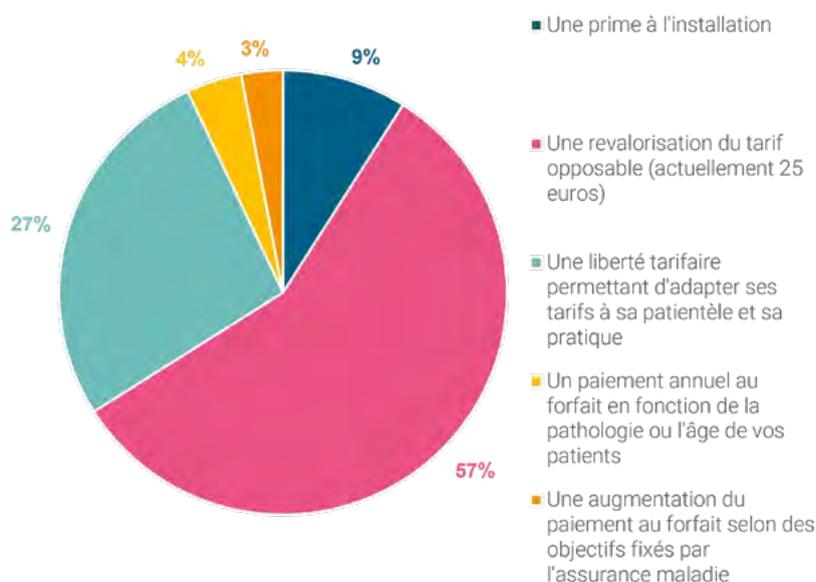
L'objectif de cette étude était de connaître les raisons de signature ou non signature

du contrat CAIM des médecins et pour ceux qui l'ont signé les éventuelles difficultés rencontrées dans la perception des fonds. L'enquête a été envoyée par mail en juin 2022 auprès de tous les médecins libéraux installés en zone « ZIP » entre mars 2018 et décembre 2021, soit 1 746 médecins.

Après un mois d'enquête, 244 questionnaires ont été renseignés, soit 16 % de réponses. 62 % des répondants ont signé un CAIM, les autres ne l'ont pas fait principalement faute d'information sur ce dispositif. Pour plus de la moitié des répondants, cette aide n'a pas influé sur le choix de la commune d'exercice.

2.5.6 Enquête Flash : “Les conditions de l’exercice libéral”

Dans le cadre des négociations conventionnelles, la commission a souhaité mener une enquête Flash auprès des médecins diplômés en Île-de-France depuis 2010 et non encore installés en libéral, afin de déterminer si une évolution de leurs conditions d'exercice actuelles et de leurs honoraires pourraient les motiver à s'installer. Un questionnaire a été adressé aux 6 833 médecins en novembre.



Pour **57%** des médecins, la principale solution économique qui pourrait favoriser leur installation serait **la revalorisation du tarif opposable**.

Plus d'**1 médecin sur 4** estiment que **la liberté tarifaire permettant d'adapter ses tarifs à sa patientèle** serait une bonne solution

2.5.7 Rendez-vous non-honorés

La commission a souhaité mener une enquête flash auprès de l'ensemble des médecins libéraux d'Île-de-France sur les rendez-vous non honorés qui représentent une proportion importante d'offre de soins perdue.

Un questionnaire a été envoyé par mail en juillet aux médecins libéraux franciliens pour déterminer comment les rendez-vous non honorés affectent leur activité. Après 15 jours, 2 240 réponses ont été enregistrées, soit 13% de retour et les résultats ont fait l'objet d'une importante communication.

2.5.8 Parrainage

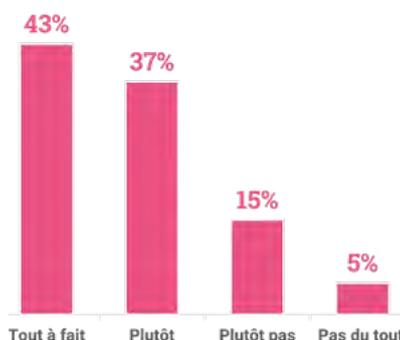
La commission démographie et territoire a initié la création d'une plateforme permettant aux médecins libéraux installés de parrainer les étudiants dès leur 3^{ème} année d'externat.

Les objectifs sont triples : créer un lien au plus tôt entre la médecine libérale et les jeunes en formation, les accompagner et répondre à leurs interrogations, faire connaître l'URPS médecins.

La plateforme «Adopte 1 Doc» a été lancée en décembre 2022.

Question :

Diriez-vous que les rendez-vous non honorés sont un problème majeur ?



80 %

des médecins répondants affirment que **les rendez-vous non honorés sont un problème majeur**. (soit 1 946 médecins)



EN SAVOIR PLUS



EN SAVOIR PLUS

2.6

E-SANTÉ



MEETING POINT URPS

L'objectif des meeting point est de permettre aux médecins libéraux de participer à l'innovation en santé en rencontrant des start up dans le cadre de présentation de 30 minutes (15 minutes de présentation et 15 minutes de question). A l'issue de ces rencontres, les médecins de la commission E-santé donnent leur avis sur les start up pour déterminer si elles peuvent par la suite intégrer le programme du Club des médecins bêta-testeurs. 6 meeting point ont eu lieu pour un total de 11 start up, en 2022. Un manque de pertinence sur les dernières start up rencontrées et une baisse de participation des médecins ont été constatés. Face à ces constats, une liste de thématiques a été transmise à deux incubateurs de start up souhaitant travailler avec l'URPS dans cette démarche (Tech Care Paris et Future4care).



EN SAVOIR PLUS

CLUB DES MÉDECINS BÊTA-TESTEURS

Le Club des médecins bêta-testeurs a rencontré un grand succès auprès des médecins y ayant participé et des start up concernées en 2019 et 2020. La démarche a repris en 2022 avec les start up Atout Care (assistant vocal) et RESAAM (commande de véhicules sanitaires).



EN SAVOIR PLUS

TRANSFORMATION DES CLUB UTILISATEURS

La commission E-santé a décidé de suspendre la démarche des clubs utilisateurs. En effet, les éditeurs étant en pleine migration vers des versions Ségur de leurs logiciels et ayant eux même développé des clubs utilisateurs internes, la commission a décidé de se concentrer sur l'évaluation des versions Ségur des logiciels afin de transmettre une analyse sur l'impact des nouvelles fonctionnalités sur la pratique des médecins et leurs pertinences.

En 2022, un questionnaire a été établi à partir de l'expérience d'un médecin bêta testeur de la solution Crossway. Cette enquête doit être transmise aux médecins en janvier 2023.

2.6.1 Projet accès simplifié à l'imagerie

La commission E-santé a lancé un projet concernant l'accès à l'imagerie pour les médecins de ville. Il est mené par une équipe projet de 5 radiologues élus et accompagné par une chef de projet SESAN. Un cahier des charges fonctionnel a été élaboré suite à une enquête sur les besoins d'accès à l'imagerie menée auprès des élus. Plusieurs start up ont été consultées sur le sujet mais les coûts de développement ou de fonctionnement importants ont poussé l'équipe projet à chercher une autre solu-

tion. L'éditeur EDL a pris contact avec un médecin de l'équipe projet pour parler de la fonctionnalité d'accès au dossier via QR Code actuellement en test pour leur solution Xplore.

Plusieurs élus ont été conviés à un test de la solution d'accès à l'imagerie porté par l'éditeur EDL sur sa solution de gestion de cabinet d'imagerie Xplore. Les utilisateurs testeurs étaient satisfaits de cette solution malgré des besoins divergents.

Avant d'émettre une recommandation, la commission va solliciter l'avis d'un avocat spécialisé dans le RGPD. L'URPS doit déclencher la phase 2 de sa collaboration avec le GIP SESAN pour la rédaction de la recommandation sur cette technologie.

2.6.2 Guide et communication

GUIDE E-RÉPUTATION

La commission E-santé a rédigé un guide pour permettre d'aider les médecins à gérer leur E-réputation. Le guide résume dans un format court les informations de divers guides dont celui du CNOM. Ce guide s'accompagne d'une liste de solutions d'aide à la gestion de la réputation des médecins sur internet.



EN SAVOIR PLUS

COMMUNICATION DEVIS SONS

La commission a rédigé une communication sur les devis SONS (mise à jour financée par l'État des logiciels de gestion de cabinet pour passe en version Ségur). L'objectif était de délivrer aux médecins une information sur le calendrier et les contours de ce programme mais aussi leur éviter des surfacturations. De nombreux médecins ont appelé l'URPS pour un complément d'informations sur le sujet.

NOTE DE POSITION

CABINES DE TÉLÉCONSULTATION

La commission E-santé a participé à la rédaction d'une note de position sur les cabines de téléconsultation co signée par le CROM et le bureau de l'URPS, complétée par une proposition de cahier des charges pour l'installation de cabines.



EN SAVOIR PLUS

Télesurveillance

Suite aux travaux menés sur COVIDOM et la tentative d'article 51 déposée en 2021, la commission a continué à explorer les possibilités d'impliquer les médecins dans la télesurveillance. Après avoir prospecté auprès de plusieurs acteurs du marché, les médecins de la commission ont rencontré la société Calmélica pour échanger sur les possibilités de lancer un test. Les moyens nécessaires à ce test ne correspondent pas aux possibilités de l'URPS. La commission souhaite continuer à travailler sur le sujet soit en nouant des partenariats soit en envisageant le test avec d'autres sociétés.

Téléconsultation

Les commissions E-santé et Organisation et Coordination ont travaillé sur la téléconsultation. Si la téléconsultation comme outil de maintien d'un lien entre un patient et son médecin – a fortiori son médecin traitant – est un dispositif qui a montré son intérêt lors de la crise sanitaire de la Covid-19, la télé-médecine comme pratique commerciale reste un champ trop peu encadré. Un examen concret du modèle actuellement déployé par les plateformes de téléconsultation commerciales, y compris juridique, révèle de nombreux problèmes: uberisation de la médecine, constitution de base de données médicales, non-respect du parcours de soins... L'article 28 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 propose l'éligibilité des sociétés commerciales de téléconsultation au remboursement par l'assurance-maladie, via un système d'agrément. L'URPS a proposé auprès de parlementaires des amendements tenant compte des problématiques soulevées, mais l'utilisation du 49.3 par le gouvernement n'a pas permis la prise en compte du travail de l'URPS. Le travail auprès du Ministère continuera en 2023 concernant l'écriture des décrets d'application.



EN SAVOIR PLUS

2.7

INFORMATION ET COMMUNICATION

APRÈS UNE BAISSSE DES VISITES EN 2021, LE SITE DE L'URPS A RENOUÉ AVEC LA HAUSSE DE SA FRÉQUENTATION EN 2022 GRÂCE À LA PUBLICATION D'INFORMATIONS PLUS FRÉQUENTE.

2.7.1 Événements

L'URPS a organisé trois moments de rencontre avec l'ensemble des médecins libéraux : **la Journée Démographie médicale** qui s'est déroulée au FIAP le 30 mars avec diffusion live sur Youtube et replay, le **webinaire Souffrance au travail** du 28 avril et le premier **Atelier de l'URPS : « Médecins : les héros sont fatigués »** le 22 novembre avec le D^r Philippe Nuss, psychiatre. Par ailleurs, pour la première fois, l'URPS était présente au salon **Santexpo** afin de porter

la voix des libéraux au sein de cet événement organisé par l'hospitalisation publique. Les médecins élus et les chargés de mission se sont relayés sur le stand pour aller à la rencontre des médecins et des organisations du monde de la santé. La présidente Valérie Briole a pu échanger avec la directrice de l'offre de soins Cécile Lambert sur les problématiques rencontrées par la médecine libérale.

2.7.2 Podcast « La Voix des libéraux »

L'URPS a lancé le podcast La Voix des libéraux fin 2021. A raison d'un épisode par mois de 30 minutes, l'objectif est de répondre aux préoccupations des médecins libéraux. Les podcasts sont interactifs, les médecins peuvent poser leurs questions en amont via une boîte vocale. Le jour de l'enregistrement sont présents un invité choisi par l'URPS, un élu et la journaliste Sidonie Watrigant qui anime les échanges.

Sept épisodes ont été diffusés en 2022 :

- Faut-il adhérer à une CPTS ? (janvier) avec le D^r Sophie Augros
- Suppression du numerus clausus : leurre ou espoir ? (février) avec Gaëtan Casanova, président de l'ISNI
- Quel modèle économique pour la médecine libérale en Ile-de-France (mars) avec Amélie Verdier, directrice générale de l'ARS Ile-de-France
- Violences aux médecins, états des lieux et solutions (juillet) avec le D^r JM Mourgues, vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins
- Contrat d'aide à l'installation (CAIM), quels résultats ? (septembre)

- Assistants médicaux, 3 ans après où en est-on ? (octobre)
- Quelle retraite pour les médecins libéraux demain ? (décembre)

Au 31 décembre 2022, la totalité des 8 épisodes comptabilisent 2 900 écoutes et sont disponibles sur le site de l'URPS, sa chaîne Youtube et sur toutes les plateformes d'écoute (Apple music, Spotify, Deezer, etc.).



EN SAVOIR PLUS

2.7.3 Site internet de l'URPS

CONTENU

Parmi les 44 nouveaux articles publiés en 2022, celui sur les **stations service prioritisées** pour les médecins au moment de la pénurie d'essence d'octobre a atteint le record historique de consultations pour le site avec 28 700 vues.

LE PALMARÈS 2022 DES PAGES D'ACTUALITÉ LES PLUS CONSULTÉES

1. Pénurie d'essence : les stations service prioritisées (**28 700 vues**)
2. Job d'été au cabinet médical (**2 900 vues**)
3. La Voix des libéraux, le podcast (**2 300 vues**)
4. Deux jours en libéral (**1 800 vues**)
5. Gérer sa e-réputation (**1 600 vues**)
6. Aide à l'investissement immobilier (**1 400 vues**)
7. Adopte un Doc (**1 100 vues**)
8. Désertification médicale : quelles pistes d'action ? (**1 100 vues**)
9. Rendez-vous non honorés (**970 vues**)
10. Agenda des événements de santé publique (**900 vues**)

FRÉQUENTATION

L'année 2022 renoue avec la hausse de la fréquentation du site de l'URPS, après une baisse en 2021, pour se rapprocher des performances records de l'année 2020.

- 80 900 visites, **+20 %**
- par 57 725 utilisateurs, **+10 %** par rapport à l'année précédente ;
- et 147 700 pages vues, **+16 %**.



WWW.URPS-MED-IDF.ORG

2.7.4 Newsletters

La commission communication pilote la publication de la newsletter sur les actions des élus de l'URPS Médecins Ile-de-France diffusée par e-mail aux médecins libéraux d'Ile-de-France.

En 2022, 52 newsletters ont été adressées à l'ensemble des médecins libéraux (41 en 2021) dont 11 pour la promotion de la plateforme d'annonces *Soigner en Ile-de-France* afin de faciliter l'installation et le remplacement.



ACTIONS URPS

- | | |
|----------------|---|
| Janvier | La Lettre de l'URPS - janvier |
| Janvier - Déc. | Podcasts (7 diffusions précédées d'une invitation à poster des questions en amont de l'enregistrement) |
| Janvier - Mars | Le numéro unique régional (3 envois au 1 ^{er} trimestre) |
| Avril | Journée démographie du 30 mars en replay |
| Avril - juin | Job d'été 2022 (2 envois) |
| Juin | [Alerte] Mise à jour Ségur de votre logiciel métier : attention aux devis frauduleux |
| Juin | Le club des médecins bêta-testeurs |
| Sept. | Nos conseils pour gérer votre réputation sur internet |
| Oct. | Pénurie d'essence : les stations-service prioritisées (2 envois) |
| Déc. | Parrainez un étudiant en médecine (3 envois) |

INFORMATION

- | | |
|--------------|---|
| Avril - Déc. | Newsletter Santé publique (4 diffusions) |
| Avril | [Présidentielles 2022] Les programmes santé des candidats |
| Juin | Expérimentation PASSCOG - Parcours de soins de ville pour des adultes (+50 ans) avec plainte cognitive |
| Août | Consultation non programmée : supplément de 15 € sur régulation du Centre 15 |
| Octobre | Logiciel métier : après le 30 novembre, fin du financement |

PRISES DE POSITION

| | |
|---------|--|
| Janvier | Cash investigation : droit de réponse |
| Mars | [Communiqué] L'URPS et la Métropole du Grand Paris lancent un cri d'alerte sur la désertification médicale |
| Avril | [Communiqué] Non au paiement au forfait |
| Avril | [Communiqué] Postes d'internes en Île-de-France : non aux quotas imposés |
| Juillet | [Communiqué] Augmentation des rendez-vous non honorés : les propositions de l'URPS |
| Octobre | Les amendements au PLFSS portés par le Bureau de l'URPS médecins Ile-de-France |
| Nov. | [Communiqué] Soutien aux raisons de la grève 1 ^{er} et 2 décembre |
| Nov. | [Communiqué] Pourquoi les futurs médecins libéraux ne s'installent plus en Île-de-France ? |
| Nov. | Médecins, indignons-nous et rétablissons la vérité en réponse à UFC Que Choisir |
| Déc. | [Communiqué] Conseil National de la Refondation en santé : les jeux sont-ils faits d'avance ? |

PLATEFORME D'ANNONCES SOIGNER EN ÎLE-DE-FRANCE

La newsletter « **Trouvez votre remplaçant sur Soigner en Ile-de-France** » a été diffusée à 4 reprises en janvier, mars, août, septembre à l'ensemble des médecins libéraux franciliens.

La newsletter "Les annonces du moment" a été diffusée 7 fois à l'ensemble des médecins libéraux.

2.7.5 Communiqués de presse

L'URPS MÉDECINS A DIFFUSÉ 18 COMMUNIQUÉS DE PRESSE EN 2022 :

| | | |
|-----|--------------|---|
| 1. | 9 mars | L'URPS et la Métropole du Grand Paris : cri d'alerte sur la désertification médicale et pistes d'action |
| 2. | 30 mars | Démographie médicale : l'URPS médecins confirme son expertise et affirme ses propositions |
| 3. | 7 avril | Non au paiement au forfait |
| 4. | 20 avril | Postes d'internes en Île-de-France : non aux quotas imposés |
| 5. | 18 mai | Cabines de téléconsultation : nos propositions pour un meilleur encadrement des pratiques |
| 6. | 21 juillet | Les propositions des médecins libéraux d'Île-de-France face à l'augmentation du nombre de rendez-vous non honorés |
| 7. | 25 juillet | Santé en danger : nombre d'internes |
| 8. | 26 septembre | Lutte contre la pénurie de médecins : le rallongement de l'internat n'est pas la solution |
| 9. | 5 octobre | Pour un contrat d'aide à l'installation défiscalisé et élargi |
| 10. | 6 octobre | L'URPS demande un accès prioritaire aux médecins dans les stations-service |
| 11. | 10 octobre | Pertes de chance en rhumatologie |
| 12. | 12 octobre | Création d'une première équipe de soins spécialisés en ophtalmologie en Ile-de-France |
| 13. | 13 octobre | Les médecins et infirmiers libéraux d'Île-de-France demande un accès prioritaire sécurisé aux stations-service |
| 14. | 25 octobre | Les MEETING POINT du Lab'URPS : les médecins libéraux à la rencontre des start-up e-santé |
| 15. | 27 octobre | Fin des cotisations retraite en cas de cumul emploi-retraite |
| 16. | 24 novembre | L'URPS soutient les raisons de la grève des médecins les 1 ^{er} et 2 décembre |
| 17. | 29 novembre | Pourquoi les futurs médecins libéraux ne s'installent plus en Île-de-France ? |
| 18. | 12 décembre | Conseil National de la Refondation en santé en Île-de-France: les jeux sont-ils faits d'avance ? |

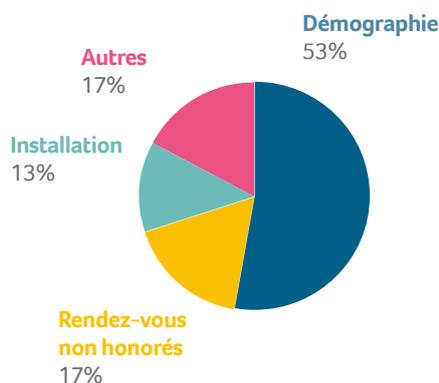


COMMUNIQUÉS DE PRESSE

LES ACTIONS DE COMMUNICATION MENÉES PAR L'URPS MÉDECINS EN 2022 ONT OCCASIONNÉ 219 RETOMBÉES PRESSE, SOIT 127 DE PLUS QU'EN 2021 (+72%).

La démographie médicale en l'Ile-de-France est le thème majoritairement abordé puisqu'il concerne 53% des retombées presse. Viennent ensuite le thème des rendez-vous non honorés avec 17% des retombées, puis l'installation en libéral pour 13% des retombées.

RETOMBÉES PRESSE PAR THÈMES



Quelques-unes des 219 parutions citant l'URPS médecins en 2022 par ordre chronologique :

Le Parisien, 9 mars : "Mais où sont passés les médecins ?"

Les Echos, 11 mars : "L'Ile-de-France est devenue le plus grand désert médical du pays"

Le Monde, 14 mars : "Déserts médicaux : en Ile-de-France, 62,4 % de la population en zone « rouge »"

France 5, 21 mars : "L'Ile-de-France, le premier désert médical du pays"

Le Figaro, 18 avril : "Le casse-tête de la prise en charge des soins non programmés"

Le Parisien, 28 juillet : "Comment lutter contre le phénomène des rendez-vous médicaux non-honorés ?"

2.7.6 Réseaux sociaux



TWITTER

L'URPS médecins diffuse son actualité sur Twitter : communiqués de presse, soirées libérales des spécialités, conférences de presse, dates de permanences locales d'aide à l'installation, annonce et comptes rendus des événements URPS, promotion du site Soigner en Ile-de-France.

Contenus : En 2022, l'URPS a posté 101 tweets avec une moyenne de 8 par mois, en progression par rapport à 2021.

Fréquentation : Le nombre d'abonnés a continué à progresser, passant en un an de 1 749 à 1 932 personnes. En 2022, les tweets de l'URPS ont été vus 110 929 fois.

En 2022, le record d'impressions est détenu par le post sur la démographie médicale en Ile-de-France lors de la conférence de presse avec la Métropole du Grand Paris avec 13 575 impressions.

https://twitter.com/urps_med_idf



LINKEDIN

Contenu : En 2022, 48 publications ont été postées par l'URPS sur son compte LinkedIn et le nombre de ses abonnés continue à progresser, passant de 736 à 991 en un an.

Fréquentation :

Le nombre moyen d'impressions d'une publication est de 472 impressions.

Meilleure publication :

À l'occasion de Santexpo.

#SANTEXPO2022 | Les médecins libéraux sont à Santexpo du 17 au 19 mai Porte de Versailles. L'URPS médecins libéraux vous accompagne dans vos projets : #installation de A à Z, cabinet 2.0, montage de projet, mise en conformité RGPD... Retrouvez-nous stand I17

<https://www.linkedin.com/company/urps-medecinsliberauxidf/>



FACEBOOK

La page Facebook a été créée en avril 2017. En 2022, 27 actualités y ont été postées. Fin 2022, la page affiche 576 abonnés, en augmentation par rapport à l'année précédente (+178).

<https://www.facebook.com/URPSmedecinsIDF>



YOUTUBE

Créée en novembre 2016, la chaîne Youtube de l'URPS héberge 78 vidéos au 31 décembre 2022.

Contenus : En 2022, 9 vidéos ont été postées dont 7 épisodes du podcast "La Voix des libéraux", un webinar sur la souffrance au travail et une retransmission en direct de la Journée démographie du 30 mars qui s'est déroulée au FIAP.

Fréquentation : La page Youtube compte, fin 2022, 537 abonnés, soit 106 abonnés supplémentaires en un an.

Si l'on enregistre une baisse du nombre de vues qui s'établissent à 12 200, soit moins 21% par rapport à 2021, en revanche la durée de visionnage a augmenté de 11% pour s'établir à 785 heures (contre 707 en 2021). Moins de vues, donc, mais des internautes qui regardent ou écoutent plus longtemps.

Adresse : <http://bit.ly/urps-youtube>

2.8

COORDINATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



LA LOI HÔPITAL, PATIENTS, SANTÉ ET TERRITOIRES

La loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires a créé dans chaque région des Unions régionales de professionnels de santé qui rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union nationale des caisses d'assurance maladie mentionnées au titre VI du livre Ier du code de la sécurité sociale.

L'URPS médecins partage donc les mêmes missions que les URPS biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, sages-femmes, pédicures podologues.

AU TOTAL, LES URPS ILE-DE-FRANCE REPRÉSENTENT UN CORPS D'ENVIRON 56 000 PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX. SI LES MÉTIERS NE SONT PAS TOUS LES MÊMES AVEC DES ORGANISATIONS PARFOIS BIEN DIFFÉRENTES, LE RÔLE DU MÉDECIN LIBÉRAL EST UN ENJEU MAJEUR DES ANNÉES À VENIR.

03

L'URPS ILE-DE-FRANCE, UN PARTENAIRE RÉGIONAL

3.1

L'ARS ILE-DE-FRANCE



MISE EN PLACE LE 1^{ER} AVRIL 2010, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE MET EN ŒUVRE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ, EN COORDINATION AVEC LES PARTENAIRES ET EN TENANT COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE LA RÉGION ET DE SES TERRITOIRES.



Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Les relations avec l'ARS n'en restent pas moins consommatrices en énergie et en temps. Dans ce contexte, le bureau de l'URPS et les élus participant aux instances de la démocratie sanitaire sont tous mobilisés pour participer aux travaux régionaux et départementaux avec la volonté de maintenir une stratégie commune et partagée sur l'ensemble des territoires.

3.2

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



LES ÉLUS DE L'URPS MÉDECINS SOUHAITE DÉVELOPPER DAVANTAGE LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

L'adoption par la Région Ile-de-France du **Rapport de la lutte contre la désertification médicale** se traduit par la prise en compte par la Région d'un certain nombre de **recommandations de l'URPS**, en particulier concernant :

- L'élargissement des formes juridiques éligibles aux aides immobilières de la Région notamment aux libéraux sous la forme de SCI, SCM et SISA bailleurs sociaux,
- L'affranchissement vis-à-vis des zonages fragiles et déficitaires de l'ARS pour l'attribution des aides : les aides à l'investissement peuvent désormais être versées sur tout territoire dès lors qu'un diagnostic permet de justifier le besoin d'implantation de nouveaux professionnels de santé. Ce diagnostic peut notamment être réalisé par une organisation professionnelle telle que l'URPS.

Le protocole ARS / URPS du 6 juillet 2017 a par ailleurs amené à un développement et à une clarification des outils proposés par l'URPS aux communes et intercommunalités, en particulier :

- Les diagnostics et animations territoriales
- L'aide à l'investissement immobilier
- L'accompagnement à la conduite du changement

3.3

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET SES INSTANCES



3.3.1 CRSA et démocratie sanitaire

Créée par la Loi HPST du 21 juillet 2009, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est le principal lieu de consultation régional. Cet organisme consultatif doit contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

En Île-de-France, la CRSA a été renouvelée le 20 octobre 2021. Elle est composée de 109 membres titulaires, désignés pour 5 ans. L'assemblée plénière de la CRSA, qui rassemble tous ses membres, est composée de 8 collèges représentatifs des acteurs du système de santé de la région. Les représentants URPS médecins siègent dans le collège « offreurs de soins ». La CRSA est présidée par M. Renaud COUPRY. Les travaux de la CRSA sont préparés et organisés par une commission permanente au sein de laquelle siège également l'URPS Médecins.

La Commission spécialisée « Organisation des soins » (CSOS)

La CSOS est consultée par l'ARS sur :

- les autorisations d'activité de soins et la contractualisation
- l'activité et l'installation des professionnels de santé, maisons de santé, centres de santé, réseaux de santé, maisons médicales de garde...
- l'aide médicale urgente, la permanence des soins, les transports sanitaires
- la création d'établissements publics de santé et de GCS
- la recomposition de l'offre de soins

La Commission spécialisée « Prévention »

La commission spécialisée prévention doit formuler toute proposition pour réduire les inégalités sociales et géographiques de santé.

En parallèle, 4 commissions spécialisées se réunissent pour travailler par thématique :

- Prévention
- Organisation des soins
- Prise en charge et accompagnements médico-sociaux
- Droit des usagers du système de santé

Chaque commission spécialisée émet un avis sur les projets de son champ de compétences liés au projet régional de santé et contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale.

La Commission « Prise en charge et accompagnements médico-sociaux »

La commission prise en charge et accompagnements médico-sociaux

- contribue à l'évaluation des besoins ;
- propose des priorités d'action ;
- émet un avis sur le programme inter-départemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie ;
- formule toute proposition sur les conditions d'accès aux services médico-sociaux, la qualité des accompagnements et prises en charge et les principes de contractualisation ;
- élabore un rapport d'activité tous les 4 ans.

La Commission « Droit des usagers du système de santé »

Cette commission a pour mission d'élaborer un rapport sur l'application et le respect des droits des usagers, l'égalité d'accès aux services de santé et la qualité des prises en charge sanitaire et médico-sociale.

3.3.2 Les conseils territoriaux de santé (CTS)

La démocratie sanitaire francilienne se décline dans chacun des territoires de santé de l'Île-de-France correspondant aux huit départements au sein des conseils territoriaux de santé. Ces conseils territoriaux de santé, mis en place par le directeur général de l'ARS IDF, sont le lieu d'expression et de rencontre des acteurs, usagers et politiques locaux. Chacun d'entre eux est composé de représentants des différentes catégories d'acteurs du système de santé dont les usagers et les médecins libéraux.

Les missions des conseils territoriaux de santé sont les suivantes :

- Veiller à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- Participer à la réalisation du diagnostic territorial partagé
- Contribuer au projet régional de santé
- Être informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination et contribuer à leur suivi
- Être associé à la mise en œuvre du pacte territoire santé
- Donner un avis sur le projet territorial de santé mentale
- Compétence expérimentale de médiation (5 ans)
- Peut faire au directeur général de l'Agence régionale de santé toute proposition pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.
- Peut être saisi par le directeur général de l'Agence régionale de santé sur toute question relevant de ses missions prévues dans la loi.

Chaque conseil territorial de santé est composé de 50 membres au plus répartis en 4 collèges :

- 1) collège des professionnels et offreurs des services de santé (max 28 membres)
- 2) collège des usagers du système de santé (max 10 membres)
- 3) collège des collectivités territoriales du territoire de démocratie sanitaire concerné dont (max 7 membres dont 1 pour la PMI)
- 4) collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (max 3 membres)

Le mandat des membres est de cinq ans.

UN CTS COMPREND ÉGALEMENT DEUX COMMISSIONS :

- ***UNE COMMISSION SPÉCIALISÉE EN SANTÉ MENTALE ;***
- ***UNE FORMATION SPÉCIFIQUE ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS ET INTÉGRANT LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ OU DE PRÉCARITÉ.***

L'URPS MÉDECINS EST REPRÉSENTÉE DANS CHACUN DES CTS. EN MOYENNE 10 RÉUNIONS PAR TERRITOIRE ONT EU LIEU EN 2022.

3.4

ORDRES DES MÉDECINS D'ILE-DE-FRANCE



L'URPS MÉDECINS A CONTINUÉ ET POURSUIVI LE PARTENARIAT ENGAGÉ AVEC LES CONSEILS ORDINAUX D'ILE-DE-FRANCE NOTAMMENT AU TRAVERS DU PARTENARIAT CONCLU AUTOUR DE L'ANIMATION DES PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION.

3.5

FÉDÉRATIONS DE L'HOSPITALISATION D'ILE-DE-FRANCE



L'URPS MÉDECINS ENTRETIENT DES RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES FÉDÉRATIONS HOSPITALIÈRES AVEC POUR OBJECTIF DE FLUIDIFIER LES RELATIONS ENTRE LES MÉDECINS LIBÉRAUX ET LES COLLÈGUES HOSPITALIERS.

LE DÉVELOPPEMENT DES POSTES PARTAGÉS VILLE-HÔPITAL RÉPOND EN PARTIE DE CES ENJEUX.

L'OUVERTURE DE STAGES D'INTERNE AUPRÈS DES MÉDECINS LIBÉRAUX RESTE AU CENTRE DES DISCUSSIONS.

3.6

LES USAGERS



3.6.1 Échanges entre représentants URPS et représentants des usagers

L'URPS médecins Ile-de-France a poursuivi ses échanges constructifs entre les représentants d'usagers et professionnels de santé libéraux.

3.6.2 Commission régionale de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

L'URPS médecins a désigné trois représentants des professionnels de santé libéraux pour siéger à la CRCI d'Ile-de-France. Les D^r Jean-François BRUGNAUX et Michel de TINGUY DU POUET préparent et assistent aux commissions.

En 2022, il y a eu 33 réunions de la CRCI en Ile-de-France avec un nombre moyen de quinze dossiers par séance.

Chaque séance fait l'objet d'une réunion préparatoire des deux représentants libéraux pour analyse et concertation avec une attention particulière sur les dossiers impliquant une conciliation entre des libéraux et leurs patients.

ANNEXES

Annexe 1

LES ÉLUS

Collège des généralistes au 31/12/2022

| SYNDICAT | NOM | PRÉNOM | CODE POSTAL | VILLE |
|-----------|-------------|--------------|-------------|--------------------------|
| CSMF | BAILLARGEAT | MARC | 75017 | PARIS |
| SML | BATARD | JEAN- PIERRE | 91090 | LISSES |
| MG FRANCE | BONNAUD | FRANCOIS | 78580 | MAULE |
| CSMF | DE BASTARD | LAURENT | 78000 | VERSAILLES |
| MG FRANCE | DELOFFRE | JOSYANE | 92400 | COUBEVOIE |
| SML | DERHY | YVES | 92100 | BOULOGNE BILLANCOURT |
| FMF | ELGHOZI | BERNARD | 94000 | CRETEIL |
| UFMLS | GEANTY | XAVIER | 75008 | PARIS |
| MG FRANCE | GIANNOTTI | AGNES | 75018 | PARIS |
| CSMF | GUEPRATTE | AURELIA | 94470 | BOISSY SAINT LEGER |
| FMF | HAMON | JEAN PAUL | 92140 | CLAMART |
| MG FRANCE | HANDSCHUH | RICHARD | 75020 | PARIS |
| UFMLS | LABENNE | BENOIT | 93340 | LE RAINCY |
| FMF | LEROY | NATHALIE | 77130 | MONTEREAU FAULT YONNE |
| CSMF | LEYMARIE | JEAN LUC | 92500 | RUEIL MALMAISON |

| SYNDICAT | NOM | PRÉNOM | CODE POSTAL | VILLE |
|-----------------|--------------------------|---------------|--------------------|------------------|
| CSMF | NIN | PHILIPPE | 75013 | PARIS |
| MG FRANCE | OROUDJI | BIJANE | 95310 | ST OUEN L'AUMONE |
| FMF | PARANQUE | PHILIPPE | 91750 | CHEVANNES |
| UFMLS | REGENSBURG DE ANDREIS | NATHALIE | 75017 | PARIS |
| FMF | RICHARD | GENEVIEVE | 75014 | PARIS |
| UFMLS | SAADA | ARNAUD | 91300 | MASSY |
| CSMF | SABBAH | ABRAHAM | 75016 | PARIS |
| UC | SCIMECA | DANIEL | 94700 | MAISONS ALFORT |
| SML | SEBBAG | MARDOCHE | 93240 | STAINS |
| CSMF | SIAVELLIS | GEORGES | 93130 | NOISY LE SEC |
| UC | SPIRA | JEAN MARC | 75013 | PARIS |
| MG FRANCE | TORTIGET | DELPHINE | 95000 | CERGY |
| MG FRANCE | VIOMESNIL | VANESSA | 75018 | PARIS |
| UFMLS | WEINBERG | ERIC | 94000 | CRETEIL |
| MG FRANCE | WILTHIEN | François | 93300 | AUBERVILLIERS |

Collège des spécialistes au 31/12/2022

| SYNDICAT | NOM | PRÉNOM | CODE POSTAL | VILLE |
|-----------------|---------------|---------------|--------------------|----------------------|
| CSMF | ASSYAG | PATRICK | 75011 | PARIS |
| SML | BAUER | SOPHIE | 77000 | MELUN |
| CSMF | BENABADJI | SALIM | 75018 | PARIS |
| UFMLS | BRIOLE | VALERIE | 75005 | PARIS |
| LE BLOC | CADI | PHILIPPE | 78190 | TRAPPES |
| LE BLOC | DE ROCHAMBEAU | BERTRAND | 77177 | BROU SUR CHANTEREINE |
| AVENIR SPE | GIGNAC | DOMINIQUE | 78500 | SARTROUVILLE |
| UFMLS | GUERINI | HENRI | 75116 | PARIS |
| AVENIR SPE | HORVILLEUR | JEROME | 91300 | MASSY |
| FMF | HUYNH | BERNARD | 75006 | PARIS |
| UFMLS | INAOUI ROZE | RACHIDA | 75005 | PARIS |
| UFMLS | LALOUM | LAURENT | 75017 | PARIS |
| CSMF | LEBLANC | GILBERT | 78560 | LE PORT MARLY |
| AVENIR SPE | LENCZNER | GREGORY | 92200 | NEULLY SUR SEINE |
| SML | LUBELSKI | PATRICIA | 91370 | VERRIERES LE BUISSON |
| UFMLS | PIZZUTI | PHILIPPE | 95260 | BEAUMONT SUR OISE |
| LE BLOC | POIGNARD | ALEXANDRE | 75005 | PARIS |

Collège des spécialistes

| SYNDICAT | NOM | PRÉNOM | CODE POSTAL | VILLE |
|-----------------|-------------------|---------------|--------------------|----------------------------|
| AVENIR SPE | PRUDHOMME | FREDERIC | 78150 | LE CHESNAY ROCQUENCOURT |
| AVENIR SPE | REFABERT | LUC | 75015 | PARIS |
| FMF | ROYANT PAROLA | SYLVIE | 75016 | PARIS |
| UFMLS | SCHAPIRO | DAVID | 75116 | PARIS |
| LE BLOC | SIMON-LA NEUVILLE | PATRICK | 91400 | ORSAY |
| UFMLS | SLITINE | LAMIA | 75017 | PARIS |
| LE BLOC | SOPRANI | ANTOINE | 75005 | PARIS |
| AVENIR SPE | SULIMOVIC | LUC | 75019 | PARIS |
| CSMF | SYLVESTRE | MARC | 92150 | SURESNES |
| SML | TANNEAU | ERIC | 75017 | PARIS |
| AVENIR SPE | VIGNON SAVOYE | CAPUCINE | 75010 | PARIS |
| AVENIR SPE | WINTER | ELIE | 75014 | PARIS |

Annexe 2

LES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS AU 31/12/2022

Commissions thématiques

| COMMUNICATION | | DÉMOGRAPHIE ET BESOINS DE SANTÉ DES TERRITOIRES | | EXERCICE AU QUOTIDIEN | |
|---------------|-------------------|---|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| SYNDICAT | ÉLU | SYNDICAT | ÉLU | SYNDICAT | ÉLU |
| UASLB | GREGORY LENCZNER | UASLB | GREGORY LENCZNER | UASLB | ALEXANDRE POIGNARD |
| UASLB | PHILIPPE CADI | UASLB | CAPUCINE VIGNON | UASLB | ELIE WINTER |
| UFMLS | DAVID SCHAPIRO | UFMLS | ARNAUD SAADA | UFMLS | NATACHA REGENSBERG DE ANDREIS |
| UFMLS | ARNAUD SAADA | UFMLS | LAURENT LALOUM | UFMLS | PHILIPPE PIZZUTI |
| CSMF | PHILIPPE NIN | CSMF | PATRICK ASSYAG | CSMF | MARC BAILLARGEAT |
| CSMF | - | CSMF | Marc SYLVESTRE | CSMF | Aurélia GUEPRATTE |
| MG | VANESSA VIOMESNIL | MG | BIJANE OROUDJI | MG | DELPHINE TORTIGET |
| SML | Mardoche SEBBAG | SML | Sophie BAUER | SML | Yves DERHY |
| FMF | Jean Paul HAMON | FMF | Bernard HUYNH | FMF | Nathalie LEROY |
| UC | Daniel SCIMECA | UC | Jean Marc SPIRA | UC | Daniel SCIMECA |



COORDONNATEURS

commissions thématiques

E-SANTÉ

| SYNDICAT | ÉLU |
|----------|--------------------------|
| UASLB | Frédéric PRUDHOMME |
| UASLB | Patrick SIMON-LANEUVILLE |
| UFMLS | Éric WEINBERG |
| UFMLS | Henri GUERINI |
| CSMF | Laurent DE BASTARD |
| CSMF | Farid YEKHLEF |
| MG | Richard HANDSCHUH |
| SML | Éric TANNEAU |
| FMF | Philippe PARANQUE |
| UC | Jean Marc SPIRA |

SANTÉ
PUBLIQUE

| SYNDICAT | ÉLU |
|----------|----------------------|
| UASLB | Luc REFABERT |
| UASLB | Elie WINTER |
| UFMLS | Rachida INAOUI ROZE |
| UFMLS | Lamia SLITINE |
| CSMF | Gilbert LEBLANC |
| CSMF | Marc SYLVESTRE |
| MG | François BONNAUD |
| SML | Jean Pierre BATARD |
| FMF | Sylvie ROYANT PAROLA |
| UC | Daniel SCIMECA |

ORGANISATION
ET COORDINATION

| SYNDICAT | ÉLU |
|----------|------------------------|
| UASLB | Capucine VIGNON |
| UASLB | Bertrand DE ROCHAMBEAU |
| UFMLS | Benoit LABENNE |
| UFMLS | Rachida INAOUI ROZE |
| CSMF | Philippe NIN |
| CSMF | Jean Luc LEYMARIE |
| MG | Agnès GIANNOTTI |
| SML | Patricia LUBELSKI |
| FMF | Philippe PARANQUE |
| UC | Jean Marc SPIRA |



COORDONNATEURS

Commission contrôle des comptes

| SYNDICAT | ÉLU |
|----------|----------------------|
| SML | Sophie BAUER |
| MG | François BONNAUD |
| CSMF | Marc BAILLARGEAT |
| FMF | Sylvie ROYANT-PAROLA |
| UASLB | DOMINIQUE GIGNAC |
| UFMLS | Lamia SLITINE |



COORDONNATEURS

Commission collège médecine générale

| SYNDICAT | ÉLU |
|----------|--------------------|
| UFMLS | Natacha REGENSBERG |
| UFMLS | Xavier GEANTY |
| UFMLS | Benoît LABENNE |
| CSMF | Jean Luc LEYMARIE |
| CSMF | Aurélia GUEPRATTE |
| CSMF | Georges SIAVELLIS |
| SML | Mardoche SEBBAG |
| SML | Jean Pierre BATARD |
| FMF | Bernard ELGHOZI |
| FMF | Geneviève RICHARD |
| FMF | Jean-Paul HAMON |
| MG | Richard HANDSCHUH |
| MG | Josyane DELOFFRE |
| MG | François WILTHIEN |
| UC | Jean-Marc SPIRA |

Commission collège spécialistes

| SYNDICAT | ÉLU |
|----------|------------------------|
| UASLB | Bertrand de ROCHAMBEAU |
| UASLB | Patrick SIMON |
| UASLB | Luc REFABERT |
| UASLB | Elie WINTER |
| UASLB | Luc SULIMOVIC |
| UASLB | Philippe CADI |
| UFMLS | Valérie BRIOLE |
| UFMLS | Lamia SLITINE |
| UFMLS | Laurent LALOUM |
| CSMF | Salim BENABADJI |
| CSMF | Patrick ASSYAG |
| CSMF | Marc SYLVESTRE |
| SML | Sophie BAUER |
| SML | Patricia LUBELSKI |
| FMF | Bernard HUYNH |



COORDONNATEURS

Annexe 3

LES GROUPES DE TRAVAIL

PLATEAUX TECHNIQUES LOURDS

Docteur Philippe CADI
Docteur Jérôme HORVILLEUR
Docteur Antoine SOPRANI
Docteur Sophie BAUER
Docteur Laurent LALOUM
Docteur Salim BENABADJI

JEUNES MÉDECINS SPÉCIALISTES

Docteur Elie WINTER
Docteur Bernard HUYNH
Docteur Patricia LUBELSKI
Docteur Lamia SLITINE

JEUNES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Docteur Xavier GEANTY
Docteur Aurélia GUEPRATTE
Docteur Mardoche SEBBAG
Docteur Geneviève RICHARD
Docteur Jean-Marc SPIRA

GROUPE DE TRAVAIL ESS

Docteur Patrick ASSYAG
Docteur Valérie BRIOLE
Docteur Patrick SIMON
Docteur Luc SULIMOVIC
Docteur Marc SYLVESTRE

* Coordonnateurs

